



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

2^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024 à 20 h 30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRESENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 19			
LADIRE Luc	1 à 19			
TAILLEBOIS Sarah	1 à 17			18 et 19
BEN-MOHAMED Khaled	1, 4 à 8, 10, 12 à 16	2, 3, 9, 11, 17 à 19	BAHRI Sandra	
KONATE Fatmata	1 à 19			
RAMAEL Albertino	1 à 19			
SOUIH Salima	1 à 19			
HAMANI Djamel		1 à 19	LECOMTE Ludovic	
OUGIER Isabelle	1 à 19			
ATTAR Shamime	1 à 18			19
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 19			
BENBETKA Abdallah	2 à 9, 11, 17 à 19			1, 10, 12 à 16
GUENINE Sonia	1 à 19			
IERG Valentin	1, 4 à 8, 10, 12 à 16	2, 3, 9, 11, 17 à 19	JEANNET Agnès	
LEFEBVRE Fabienne	1 à 19			
LECOMTE Ludovic	1 à 19			
KENNEDY Jean-Claude	1 à 19			
JEANNET Agnès	1 à 19			
LEPRETRE Michel		1 à 19	KENNEDY Jean-Claude	
CHANTRY Eric		1 à 18	ATTAR Shamime	19
JEANNE Laurence	1 à 19			
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile		1, 4 à 8, 10, 12 à 16	BEYSSI Philippe	
BEYSSI Philippe	1, 4 à 8, 10, 12 à 16			2, 3, 9, 11, 17 à 19
LORAND Isabelle	1 à 19			
BOUAZZA Meher		1 à 19	SOUIH Salima	
BOUVIER Stéphane	1 à 19			
PORPIGLIA Francesco		1 à 19	LORAND Isabelle	
BEN-MOHAMED Salah		1, 4 à 8, 10, 12 à 16	BEN-MOHAMED Khaled	2, 3, 9, 11, 17 à 19
BUCHOUX Béatrice	1 à 19			
TMIMI Hocine	2 à 6, 9, 11, 17 à 19			1, 7, 8, 10, 12 à 16

KABBOURI Rachida		1 à 19	LADIRE Luc	
EDDAÏDJ Rachid	1 à 19			
KACZMAREK Elsa	1 à 8, 10, 12 à 16			9, 11, 17 à 19
FORESTIER Christophe		1 à 19	BOUVIER Stéphane	
BAHRI Sandra	2 à 6, 9, 11, 17 à 19			7, 8, 10, 12 à 16
DURAND Maeva	1 à 19			
SU Catherine		2 à 9, 11, 17 à 19	BENBETKA Abdallah	1, 10, 12 à 16
CIRANY Canelle		2 à 6, 9, 11, 17 à 19	TMIMI Hocine	1, 7, 8, 10, 12 à 16
AMIMEUR Sophia Camélia	1 à 19			
MORONVALLE Margot		1 à 19	EBODE ONDOBO Bernadette	
DEXAVARY Laurence	1 à 19			
SALLEM Ryadh		1 à 19	DEXAVARY Laurence	
DEGOUVE Karen		1 à 19	STEFEL Naïga	
MONTAVA David	1 à 19			
BOURDON Frédéric	1, 4 à 8, 10, 12 à 16			2, 3, 9, 11, 17 à 19
SERON Nina		1 à 19	MONTAVA David	
AFFLATET André Alain	1 à 19			
AUBERTIN Jérôme.				1 à 19
NJOH Emmanuel	1 à 19			
GUISSET Carole	1 à 19			
NABAIS Christelle		1 à 19	GUISSET Carole	
SALANON Chloé		1 à 19	NJOH Emmanuel	
STEFEL Naïga	1 à 19			

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame Geneviève BERNANOS, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur le MAIRE** ouvre la séance.

En préambule, **Monsieur le MAIRE** rappelle qu'une part importante du Conseil municipal sera consacrée au vote du budget primitif 2024 ainsi que des budgets annexes. Par conséquent, il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir signer les documents budgétaires réglementaires avant de quitter la séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

En l'absence de remarque, **Monsieur le MAIRE** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 février 2024.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le MAIRE explique que contrairement à la séance précédente, aucun accord sur le temps de parole n'a été conclu par les présidents de groupe. Il demande néanmoins aux conseillers d'essayer d'être concis lors de leurs interventions afin que la séance s'achève à un horaire raisonnable, une majorité des membres du Conseil municipal travaille.

DÉSIGNATIONS (ET ADHÉSION)

7– Adhésion à l'association coTer Numérique, réseau de professionnels territoriaux.

Monsieur le MAIRE propose en premier lieu de voter l'adhésion à l'association. En l'absence de question, il procède au vote.

L'adhésion à l'association coTer Numérique est adoptée à l'unanimité.

Pour la majorité municipale, **Monsieur le MAIRE** fait part de la candidature de Monsieur RAMAËL, adjoint en charge du développement du numérique. En l'absence d'autre candidature, il procède au vote.

Monsieur Albertino RAMAËL est désigné comme représentant de la Commune au sein de l'association coTer Numérique à l'unanimité des voix exprimées :

- 40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri)
- 7 abstentions (groupe VEM)

8 – Adhésion au GIP (Groupement d'Intérêt Public) RESAH pour l'achat de solutions logicielles médicales.

A l'instar de la délibération précédente, **Monsieur le MAIRE** propose en premier lieu de voter l'adhésion à l'association. En l'absence de question, il procède au vote.

L'adhésion au GIP RESAH Numérique est adoptée à l'unanimité

Pour la majorité municipale, **Monsieur le MAIRE** fait part de la candidature de Monsieur RAMAËL. En l'absence d'autre candidature, il soumet au vote la désignation de Monsieur RAMAËL.

Monsieur Albertino RAMAËL est désigné comme représentant de la Commune au sein du GIP RESAH à l'unanimité des voix exprimées :

- 40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri)
- 7 abstentions (groupe VEM)

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le MAIRE explique que les questions courantes ont fait l'objet de discussions dans les commissions correspondantes et entre présidents de groupe. Il propose donc le vote groupé des questions courantes n° 1, 10, 12, 13, 14, 15 et 16.

En l'absence de remarque ou question sur les délibérations n° 1, 10, 12, 13, 14, 15 et 16, **Monsieur le MAIRE** procède au vote.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

1– Cession de la parcelle communale cadastrée AO n° 565, Sise 86, Rue Berlioz, d'une superficie de 8 m2 au prix de 4 000 euros

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

10– Dénomination de deux espaces publics dans le secteur de la ZAC Rouget-de-Lisle

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

12– Approbation de l'annexe n° 2024-1 a la convention générale de coopération avec l'association vacances voyages loisirs

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13– Attribution du marché portant sur les prestations de surveillance des bâtiments communaux et de rondier pour les parcs municipaux (2 lots) 2024

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

14– Attribution du marché acquisition d'objets promotionnels et prestations de marquage de vêtements (2024-2027) (2 lots)

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15– SIFUREP : accord du Conseil Municipal pour l'entrée de la commune d'Auvers-sur-Oise et la restitution de la compétence « Cimetière » à la commune de Villetaneuse

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16– Mouvement des effectifs

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

Avant de céder la parole à Madame TAILLEBOIS, **Monsieur le MAIRE** tient à rappeler que la délibération n° 4 comprend notamment les subventions aux associations. Par conséquent, les élus intéressés ne pourront ni débattre des questions relatives aux associations dont ils sont membres ni prendre part au vote. Bien qu'une liste ait été établie, il invite donc les élus concernés à se signaler à l'Administration.

4– Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes

Madame TAILLEBOIS propose de présenter conjointement les éléments relatifs aux délibérations n° 4, 5 et 6.

Au préalable, elle tient à remercier les services municipaux et les élus de la majorité municipale pour le travail réalisé. Ce dernier a en effet été conséquent, techniquement difficile et parfois politiquement

pénible dans la mesure où le budget de la Ville reste contraint du fait de la mauvaise gestion précédente et de l'augmentation consécutive du stock de dette, mais également du fait de pressions gouvernementales qui s'exerceront sur les communes dont la capacité de désendettement est la plus dégradée.

Une première balance budgétaire a été établie suite à des réunions de secteurs entre élus et services au mois de novembre 2023. À cette occasion, les élus de la majorité avaient proposé des priorisations de dépenses et de phasage d'opérations. Des réunions intersecteurs se sont ensuite tenues en décembre 2023 en présence de la Direction générale et de l'Adjointe aux finances pour étudier les propositions de dépenses à inscrire au budget primitif.

La pertinence des dépenses a été évaluée au regard de plusieurs critères :

- comparaisons entre budget primitif 2023 et 2024 ;
- comparaisons entre budget primitif 2024 et réalisé 2023 ;
- choix politiques de priorisation ;
- efforts restant à accomplir pour atteindre un niveau de dépenses d'équipement réellement effectué.

Sur la balance du BP (budget primitif) 2024 par section, **Madame TAILLEBOIS** annonce 202,6 millions d'euros en fonctionnement contre 200 millions en 2023 (+ 1,34 %), principalement liés à une évolution des dépenses en charges de personnel (+3,5 %) du fait des mesures nationales (point d'indice de la Fonction publique, bas salaires et rehaussement du SMIC) et en charges financières en raison de l'augmentation effective et présumée des taux d'intérêt.

En termes de recettes, la hausse des dépenses est équilibrée grâce à une hausse de 1,6 % du produit des impôts et taxes (effet de base de 3,9 %) –, une délibération sera proposée afin de tenir compte de la revalorisation forfaitaire des bases fixée par le Parlement à l'occasion de la loi de Finances 2024 adoptée en décembre 2023 – et une hausse des dotations de l'État et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de 7 %. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) n'évolue pas au rythme de l'inflation qui, selon l'association des Maires de France, s'élève à 7 % pour les mairies. Sur la période 2013-2023, le manque à gagner est ainsi estimé à 74 millions d'euros pour Vitry-sur-Seine.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est par conséquent légèrement amoindri passant de 6,7 millions d'euros au BP 2023 à 5,5 millions au BP 2024.

La section d'investissement est établie à 44,2 millions d'euros contre 41,3 au BP 2023, soit +7 %, grâce à une hausse des subventions d'investissement de 37 % (10,6 millions d'euros prévus en 2024). Pour mémoire, 7,7 millions d'euros en subventions d'investissement avaient été inscrits au BP 2023. Par ailleurs, une hausse des emprunts de 5 % permettra une capacité d'emprunt de 15,4 millions d'euros sur l'année 2024 contre 14,6 millions en 2023. Le produit des cessions se maintiendra aux alentours de 2,1 millions d'euros.

Les éléments précédemment énoncés permettent le financement des dépenses suivantes :

- 29,8 millions d'euros de dépenses d'équipement (26,5 millions au BP 2023 – réalisé 2023 avoisinant 31,4 millions, y compris décisions modificatives) ;
- 13,6 millions d'euros de remboursement annuel du capital de la dette, en recul de 75 000 euros grâce à une gestion active de la dette.

Le budget primitif 2024 est présenté dans le respect des ratios constitutionnels de ressources propres, qui représentent 18 millions d'euros des recettes d'investissement, soit une marge de 4,4 millions par rapport au remboursement annuel en capital de la dette. L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement diminuées des dépenses réelles de fonctionnement hors virement entre section et opérations de transfert) diminue de 400 000 euros entre les deux BP. La situation de l'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement annuel en capital de la dette) s'aggrave, passant de - 366 000 à - 677 000 euros. La capacité de désendettement s'aggrave légèrement, passant de 12,11 à 12,57 ans. Malgré une certaine maîtrise, des questions se posent pour la suite de la gestion.

Le principe de prudence amène à constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers du fait d'un risque d'irrecouvrabilité d'une créance tracée aux chapitres 68, en dépenses, et 78, en recettes. Seule la prévision de dépense apparaît au BP. Il s'agit de créances relevant de derniers exercices budgétaires pour divers redevables d'activités périscolaires, de restauration, de vacances, d'activités culturelles et/ou sportives et de crèches. Le montant des titres émis annuellement aux redevables étant

supérieur à 5 millions d'euros, la somme des créances irrécouvrables de 100 000 euros proposée par le comptable public représente donc moins de 2 %. Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2024, une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 100 000 euros.

Les amortissements sont inscrits en dépenses à hauteur de 7 millions d'euros. La nouvelle nomenclature budgétaire M57 instaurant la règle du *pro rata temporis*, les amortissements de l'année doivent ainsi être liés aux dépenses annuelles d'investissement telles que projetées. Il s'agira à la fois d'une recette en investissement et d'une dépense en fonctionnement.

S'agissant des priorités fixées dans la gestion des chapitres budgétaires, la politique fiscale ne fait l'objet d'aucune évolution en 2024, les taux votés en 2023 restant d'actualité à savoir :

- 37,69 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti, dans la moyenne nationale et sensiblement au-dessus de la moyenne des villes de même strate (50 à 100 000 habitants) bien que les besoins de Vitry-sur-Seine s'approchent de ceux des villes de 100 000 habitants ;
- 37 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti, en deçà de la moyenne nationale (50,8 %) et des villes de même strate (55 %).

A titre de comparaison, les taux de taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti de la ville de Créteil sont respectivement de 42 et 51 %.

La politique tarifaire communale n'a pas été revue à la hausse, permettant le maintien du pouvoir d'achat des Vitriots.

Les dépenses de personnel sont préservées et aucune suppression de poste n'est envisagée. Les dépenses correspondantes augmentent naturellement du fait des mesures salariales mises en œuvre pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.

Le recours à l'emprunt reste stable permettant de maîtriser le stock de dettes.

Les subventions d'investissement continuent d'augmenter afin de dégager des marges de manœuvre politiques. Un important travail de recherche de subventions et de préparation des dossiers de candidatures est effectué par la Direction générale. Le programme d'investissement de la Ville est maintenu légèrement au-delà de 28 millions d'euros par an, permettant la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice des Vitriots malgré un contexte contraint. Pour mémoire, depuis 2020, près de 100 millions d'euros ont ainsi été investis au service des habitants de la Ville.

Une amélioration d'un certain nombre de recettes de la Ville est possible par la cession de plusieurs parcelles situées avenue Jean Jaurès dans le cadre de la reconstitution de logements de l'opération de renouvellement urbain (1,6 million d'euros). La délibération correspondante a été prise en 2023 pour un encaissement en 2024. Il est également proposé d'inscrire les produits de la taxe d'aménagement à hauteur de 400 000 euros au BP 2024 (300 000 euros inscrits au BP 2023 pour 420 000 euros en réalisé). L'excédent de gestion de l'OPHLM (Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de Vitry-sur-Seine) sur les immeubles de la Ville pour 2022 est inscrit au BP 2024 à hauteur de 410 000 euros.

Les objectifs politiques du BP 2024 s'inscrivent dans l'action de la majorité municipale autour de trois axes :

- Œuvrer pour une ville émancipatrice et citoyenne ;
- S'engager pour une métropole responsable et durable ;
- Vivre la solidarité au quotidien.

Le budget primitif 2024 répond également à l'obligation d'inscrire en fonctionnement comme en investissement les contractualisations conclues autour de l'OIN (Opération d'Intérêt National) et du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

À date, l'OIN représente un reste à charge de 4,5 millions d'euros pour la Ville sur l'année 2024. Elle comprend notamment les dépenses d'opérations suivantes :

- 8,8 millions d'euros pour le groupe scolaire Bel-Air nord ;
- 1 million d'euros pour la construction du parvis du collège Josette et Maurice Audin ;
- 230 000 euros d'études pour la construction du groupe scolaire Seine-gare ;
- 126 000 euros de versement de surcharge foncière pour l'opération Descartes ;
- 1 million d'euros de subvention à l'EPA ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont), conformément à la convention de partenariat renforcé signée ;

Ce total de 12 millions d'euros de dépenses sera pour partie couvert par des recettes :

- 3,8 millions de dotations de soutien à l'investissement local de 2022 pour le groupe scolaire Bel-Air nord ;
- 85 000 euros de DSIL (*Dotation de Soutien à l'Investissement Local*) 2021 pour le complexe sportif de la ZAC des Ardoines ;
- 100 000 euros de Fonds vert pour le parvis du collège Josette et Maurice Audin ;
- 3,47 millions de subventions de l'EPA ORSA sous réserve de justifier des dépenses réalisées.

Pour l'ANRU, la convention devrait être signée en 2024 et les travaux pourraient débuter en 2026. Des études ont toutefois déjà été lancées.

Concernant le budget d'investissement, 11,8 millions d'euros seront investis en matière d'éducation, dont :

- 9,9 millions en création d'équipements : 8,8 millions pour le groupe scolaire Bel-Air nord sur un coût global de 19,2 millions, 230 000 euros sur le groupe scolaire Seine-gare pour un coût global de 20,9 millions et 50 000 euros en études d'extension du groupe scolaire Jean Moulin, en lien avec le NPNRU ;
- 1,3 million de travaux de gros entretien (rénovation de la toiture de l'école Jean Jaurès, création d'une cour végétalisée à l'école Blaise Pascal, deuxième phase de rénovation de l'école Jean Moulin, ravalement des façades de l'école Paul Langevin, travaux de garde-corps dans les écoles et divers travaux de remplacement de portes, réfections de sanitaires, remise en état d'une salle de repos, etc.) ;
- 60 000 euros de travaux dans les crèches (pose de films anti-UV, étanchéité, remplacement de visiophones, de fenêtres et de ventilation mécanique contrôlée) ;
- 580 000 euros de travaux d'adaptation fonctionnelle des équipements.

S'agissant de la voirie et de la sécurité, 4,5 millions d'euros seront investis en 2024, dont :

- 1,2 million en reprofilage du tapis de la voirie ;
- 1 million pour le mail Berthie Albrecht ;
- 360 000 euros pour la sécurisation des traversées piétonnes ;
- 200 000 euros de travaux d'éclairage public ;
- 100 000 euros dédiés aux demandes des conseils de quartier ;
- 635 000 euros pour l'achat de véhicules ;
- 215 000 euros de travaux de sécurité et de mise en conformité, notamment dans les parkings de la Ville (marquage au sol du parking du marché du centre-ville) ;
- 72 000 euros de travaux d'entretien courant ;
- 134 000 euros de travaux d'adaptation fonctionnelle.

Par ailleurs, 780 000 euros sont prévus en matière de circulations douces (600 000 euros pour l'aménagement du schéma cyclable, 100 000 euros pour le plan vélo et 50 000 euros pour l'apaisement de la circulation).

Un investissement de 1,5 million d'euros est prévu en architecture, dont :

- 75 000 euros pour les études de réaménagement SAIMV (Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert) qui pourraient conduire à un projet de 4,5 millions d'euros ;
- 710 000 euros pour des travaux de sécurité et mise en conformité sur plusieurs sites et sur recommandation de la Commission de sécurité. Ces travaux portent notamment sur la conformité vis-à-vis des règles de sécurité en matière d'incendie (450 000 euros) et la modernisation de chaufferie (240 000 euros) ;
- 673 000 euros de travaux d'entretien courant (100 000 euros pour la finalisation du déploiement d'un dispositif d'alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans les groupes scolaires, 35 000 euros pour la reprise d'étanchéité de la cuisine centrale Anton-Makarenko) ;
- 92 000 euros de travaux d'adaptation fonctionnelle.

Le budget primitif prévoit également un investissement de 1,2 million d'euros dans le domaine du sport :

- 875 000 euros pour la création et/ou extension d'équipements, principalement le complexe sportif de la ZAC des Ardoines (250 000 euros d'études de programmation) ;
- 290 000 euros de travaux de gros entretien (centre aquatique, 150 000 euros pour les vestiaires du stade du 8 mai 1945, 100 000 euros pour la rénovation de l'éclairage du stade Roger Couderc) ;
- 90 000 euros de travaux dans les stades ;
- 50 000 euros d'études de l'extension du terrain sportif du groupe scolaire Jean Moulin ;

- 50 000 euros de travaux de rénovation annuelle de la patinoire ;
- 36 000 euros de travaux d'adaptation fonctionnelle.

Une enveloppe de 1,55 million d'euros sera consacrée à la transition écologique, notamment pour :

- Des travaux à la Maison de la vie associative (270 000 euros) ;
- La rénovation des huisseries de l'école Denis Diderot (625 000 euros) ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Jean Jaurès (250 000 euros) ;
- L'installation de robinets thermostatiques dans les écoles Eugénie Cotton, Victor Hugo, Danielle Casanova et Jean-Jacques Rousseau (100 000 euros).

Un budget de 215 000 euros est consacré à l'agriculture urbaine avec un programme de création de sites de cueillette et l'aménagement du terrain situé avenue Lemerle Vetter pour la relocation des jardins familiaux Mazagran.

La végétalisation et la biodiversité bénéficieront d'un budget de 620 000 euros avec un programme annuel de replantation des arbres (220 000 euros), de nouvelles plantations hors Prairies du Fort (230 000 euros) et l'entretien des arbres en taille libre (150 000 euros).

Un investissement de 1,9 million d'euros sur les espaces verts est prévu avec la création du site des Prairies du Fort (1 million d'euros), le réaménagement du square Balzac (415 000 euros), le programme annuel de végétalisation (170 000 euros), les achats de végétaux (50 000 euros), la création et le renouvellement d'installations d'arrosage (50 000 euros), l'aménagement du square Vilmorin (50 000 euros), etc.

Bien que les projets en matière de relations internationales soient portés par plusieurs directions, la création d'un budget propre est proposée pour une enveloppe totale de l'ordre de 200 000 euros dont les principales dépenses concernent le festival du film cubain, l'accueil d'enfants palestiniens et sahraouis, la Conférence de la Paix, la journée des Droits de l'Homme, la journée internationale des Droits des Femmes, etc. Les manifestations *Les Fêtes des Lilas* et *Vitry Lanta* ont été labellisées pour les Jeux olympiques et paralympiques et seront présentées à la Métropole du Grand Paris dans le but d'obtenir des subventions. Par ailleurs, l'élue en charge des Droits des Femmes a formulé une proposition pour l'organisation de jeux inclusifs actuellement à l'étude. Pour mémoire, un millier de billets a été acheté par la Ville pour les Jeux olympiques et paralympiques. Ces billets seront prioritairement attribués à de jeunes Vitriots.

Parmi les exemples de dépenses n'entrant pas directement dans une seule délégation, **Madame TAILLEBOIS** cite :

- La réfection de la toiture du théâtre Jean-Vilar (80 000 euros) ;
- Des travaux dans le théâtre (77 000 euros) ;
- Des travaux au SIDORESTO (syndicat intercommunal de coopération dans le domaine de la restauration) (40 000 euros) ;
- L'adaptation des ERP (Établissements recevant du Public) communaux aux PMR (Personnels à Mobilité Réduite) (100 000 euros) ;
- Des travaux dans les centres de vacances (81 000 euros) ;
- La réfection des cimetières (23 000 euros) ;
- les travaux du CTM (Centre Technique Municipal) (95 000 euros) ;
- les travaux de la Maison de la jeunesse (39 000 euros).

S'agissant du budget de fonctionnement, la participation au FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre était inscrite à hauteur de 16,25 millions d'euros. Une partie de la somme devrait être restituée à la Ville. Par conséquent, il est proposé d'inscrire 15,7 millions d'euros au BP 2024 au titre du FCCT. La question du FCCT se pose toutefois au regard de l'absence de visibilité sur la réalisation des compétences transférées, d'une part, et d'un taux de réalisation de 35 % qui interroge sur la sincérité du budget de l'établissement public GOSB (Grand-Orly Seine Bièvre), d'autre part. Un socle de 14 millions d'euros pourrait être discuté.

Le contrat Ville-EPA ORSA 2020-2023 prévoyait une participation annuelle de 160 000 euros en ingénierie stratégique de développement. En l'absence de justificatif de service réalisé en 2023, la ligne correspondante est supprimée au BP 2024.

Les intérêts réglés à échéance passent de 3,1 à 4,3 millions d'euros entre les BP 2023 et 2024 du fait des taux actuels et de l'anticipation des taux 2024.

Le budget de fonctionnement du patrimoine augmente de 5,5 % entre les BP 2023 et 2024 principalement du fait de :

- dépenses d'énergie et d'électricité en augmentation de 680 000 euros recalculées à l'aune de la consommation et des tarifs actuels ;
- dépenses de maintenance en augmentation de 200 000 euros, car fixées sur la base de l'exécution. Une partie de ces dépenses porte sur le centre aquatique.

Il est à noter la stabilité des frais de nettoyage (1,8 million d'euros).

Le budget de fonctionnement des espaces verts et de la voirie est revu à la hausse, avec une augmentation des contrats de prestation de services de nettoyage (augmentation du coût et des surfaces) et des coûts de maintenance (+ 17 000 euros).

La direction des Affaires règlementaires présente un budget en hausse de 68 000 euros par rapport au BP 2023 et de 92 000 euros par rapport au réalisé, notamment par une augmentation des coûts d'assurance (sécurisation des travaux de l'école Bel-Air nord).

La direction des ressources humaines propose un budget en augmentation, principalement en raison de mesures exogènes ayant un impact sur la masse salariale communale. Les dépenses de personnel passent de 105,7 à 109,4 millions d'euros de BP à BP, avec un taux de réalisation de 99,18 % en 2023, en hausse par rapport à la moyenne des années précédentes. Entre 2020 et 2023, les dépenses de personnel ont annuellement évolué de 2,87 %. Pour mémoire, la Collectivité compte 2 108 agents (306 agents de catégorie A, 354 agents de catégorie B et 1 448 agents de catégorie C) dont le salaire net mensuel moyen est de 2 227 euros, contre 2 039 euros dans la Fonction publique territoriale. Le salaire net mensuel moyen des agents communaux de catégories A et B est néanmoins inférieur à la moyenne de la Fonction publique.

Les principales mesures intégrées à la hausse des dépenses de personnel sont obligatoirement mises en œuvre par l'ensemble des collectivités :

- L'application en année pleine de l'augmentation du point d'indice intervenue en 2023 (566 000 euros en année pleine) ;
- L'augmentation de 5 points de la valeur du point d'indice en 2024 (806 000 euros) ;
- La hausse des cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) (33 000 euros) ;
- Un GVT (Glissement Vieillesse-Technicité) positif (400 000 euros) ;
- La revalorisation du SMIC (151 000 euros) ;
- Les mesures du Ségur (128 000 euros), seules à être compensées par le Gouvernement.

Plusieurs mesures pourraient être mises en œuvre au bénéfice des agents en 2024 ou plus tard et nécessitent une réflexion poussée. Une nouvelle augmentation du point d'indice pourrait être anticipée, bien que peu probable. Pour mémoire, une augmentation de 1,5 % du point d'indice représente 574 000 euros.

La Ville a entendu la demande de mise en place d'une prime unique de pouvoir d'achat en 2024. **Mme TAILLEBOIS** précise qu'aucun abondement des communes n'est prévu pour ce faire. Selon le décret gouvernemental, des barèmes modulables pourraient être mis en place avec un seuil maximum pour les agents percevant moins de 39 000 euros annuels brut, soit 83 % des effectifs communaux. La mesure pourrait engendrer un coût maximum de 1,13 million d'euros pour la Ville. Les agents résidents sur la Commune peuvent être bénéficiaires d'autres types de mesures en tant que citoyens.

À plus long terme, la Ville pourrait réfléchir à la refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui permettrait d'augmenter durablement les grilles de rémunération des fonctionnaires de toutes les catégories, à l'exception de la catégorie A de la filière technique qui ne relève pas du RIFSEEP. Un bilan et une évaluation du régime sont engagés. Cette réforme pourrait représenter plusieurs centaines de milliers d'euros.

La participation des employeurs à la protection sociale complémentaire est aujourd'hui acquise. Plusieurs possibilités d'extension du dispositif sont à l'étude (augmentation de la participation de 18 à 25 euros pour les fonctionnaires titulaires, extension aux agents non titulaires avec suppression du délai de carence de 9 mois d'ancienneté, extension à l'ensemble des agents à hauteur de 18 euros sans distinction de statut) et représenteraient plusieurs centaines de milliers d'euros. La participation à la

protection sociale complémentaire s'imposera aux employeurs à compter de 2026. La participation des employeurs à une couverture prévoyance devra être *a minima* de 7 euros/agent à compter de 2025.

Enfin, le budget Fêtes et cérémonies de la direction Événementiel atteint 1,4 millions d'euros (+ 200 000 euros par rapport au BP 2023) pour approcher le réalisé 2023, des dépenses s'étant ajoutées (villages vacances, La guinguette du port, initiatives de l'été). Pour rappel, *Les Fêtes des Lilas* représentent 850 000 euros de dépenses. Le budget total comprend également les fêtes de quartier, les vœux, le marché de Noël, les droits versés à la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique), etc.

S'agissant des budgets annexes, le budget de fonctionnement du Centre municipal de Santé est arrêté à 4,9 millions d'euros et financé par une subvention communale de 2,4 millions (- 72 000 euros). En 2023, 572 000 euros d'investissements ont été financés par la décision modificative prise en septembre pour rénover les services de radiologie et de soins dentaires. Pour ce dernier, 237 000 euros resteront à financer en 2024.

Pour le CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique), à l'exception du matériel de bureau et informatique (20 000 euros), l'ensemble des dépenses est financé par la Sécurité sociale. Le CMPP présente un déficit de 1,2 million d'euros que le passage en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) devrait permettre de régler. Le budget est toutefois équilibré par le paiement des séances et ne fait pas l'objet d'un abondement communal.

La subvention communale au budget principal du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) atteint 2,4 millions d'euros (- 40 000 euros). Les dépenses augmentent toutefois de 50 000 euros par rapport au BP 2023 et de 135 000 euros par rapport au réalisé. Les dépenses en personnel augmentent de 50 000 euros au regard des mesures exogènes précitées. L'ajout d'une guinguette durant l'été entraîne une augmentation des dépenses en repas des personnes âgées (251 000 euros inscrits du BP 2024). Des frais de transport correspondants sont également chiffrés.

Sur le CCAS Résidence, la subvention communale passe de 1,4 à 1,6 million d'euros afin de couvrir l'augmentation en dépenses de personnel (+214 000 euros), des locations immobilières, la maintenance et l'entretien (+30 000 euros). Pour le CCAS Aide à domicile, la subvention communale est de 2 millions d'euros (+ 65 000 euros). Concernant le CCAS Soins infirmiers à domicile, aucune subvention communale n'est versée, les dépenses étant payées par un forfait global de soins de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

La restauration municipale fait l'objet d'une contribution de la Ville au SIDORESTO pour 5,65 millions d'euros.

Monsieur le MAIRE remercie Madame TAILLEBOIS pour son exposé complet et s'enquiert de questions ou remarques.

Monsieur BEYSSI indique en préambule intervenir au nom du groupe VR, mais également en tant que représentant d'une partie de l'ancienne majorité municipale dont Madame TAILLEBOIS faisait partie. Par conséquent, dans l'hypothèse d'une mauvaise gestion, Madame TAILLEBOIS en est également responsable.

Pour Monsieur BEYSSI, le budget primitif n'offre aucune perspective autre qu'un regard dogmatique sur les taux d'endettement sans analyse des besoins ou ambition pour y répondre. Or, les besoins sont accrus au regard de l'augmentation de la population. Les fortes contraintes que l'État fait peser sur les collectivités pourraient s'aggraver suite aux recommandations de la Cour des comptes. Il s'enquiert donc des actions envisagées par la municipalité sur le sujet.

Il estime que le budget est également « otage » des dépenses engendrées par les grands projets d'aménagement (OIN, ANRU) sans que leurs incidences concrètes pour la Ville soient connues, faute de présentation d'une PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement).

Il affirme que le budget manque de transparence, voire de sincérité au regard de la « surestimation manifeste » des recettes et de la sous-estimation des dépenses.

Le projet de BP est contraint en fonctionnement et limité en investissement ; reflet d'un contexte économique dégradé et d'incertitudes pesant sur les opérations d'aménagement à venir. En fonctionnement, la prévision d'évolution globale des dépenses est de 0,19 % pour une inflation estimée

à 4 %. Il s'étonne d'une prévision de baisse des charges générales alors que les coûts de l'énergie croissent.

Une hausse des dépenses de personnel de 2,5 millions est prévue, ce qui lui semble insuffisant pour prendre en compte les évolutions à effectif constant. Il craint donc un « enterrement » de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) et des suppressions et/ou gels de postes. Il s'interroge sur le nombre de postes non pourvus à date.

Pour **Monsieur BEYSSI**, la hausse de recettes de 1,34 % est probablement surestimée. En effet, les fonds issus de la taxe additionnelle aux droits de mutation sont maintenus au BP 2024 alors que le montant perçu en 2023 a baissé de 1 million d'euros au regard du contexte immobilier. L'épargne brute et l'épargne nette tendent à baisser, pesant donc sur les recettes de la section d'investissement.

En investissement, l'encours de la dette ne baisse pas et la capacité de désendettement s'allonge. La charge financière augmente de 500 000 euros bien que la Ville ne supporte pas d'emprunt « toxique ». L'élément préoccupant est selon lui un montant d'emprunt annuel (15 millions d'euros) à rapprocher du montant de remboursement du capital de la dette (13,6 millions d'euros) : l'emprunt sert à rembourser l'emprunt, pas à investir pour les Vitriots.

Il constate une forte baisse des dépenses d'investissement par rapport aux mandats 2008-2014 (- 40 %) et 2014-2020 (- 30 %). Les crédits d'investissements destinés aux bâtiments se réduisent à 3,2 millions d'euros contre 8,4 au BP 2023 (- 61 %). Faute d'information détaillée sur les prévisions d'investissement et la prospective, les choix d'investissement sont pour lui difficilement lisibles. Il regrette de maigres investissements sur le patrimoine scolaire existant, les investissements étant principalement à destination de la ZAC de Ardoines et, dans une moindre mesure, la ZAC Seine-gare. Outre le versement annuel de 1 million d'euros, il apparaît que la Ville participera à une nouvelle recapitalisation de l'EPA à hauteur de 500 000 euros. Il considère que la remise à plat de l'OIN était nécessaire. Il souligne que le rapport ne fournit aucun élément quant aux incidences financières de l'opération de renouvellement urbain et leurs échéances. Au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, il considère qu'il est encore temps d'interroger ce projet dans lequel, selon ses termes, la municipalité enfonce la Ville.

Madame OUGIER comprend l'inquiétude de Monsieur BEYSSI, mais tient à le rassurer : le total des investissements sur le patrimoine scolaire s'établit à 11,352 millions d'euros (page 53). L'OIN ne doit pas desservir les autres bâtiments communaux.

Monsieur le MAIRE rappelle que le contexte budgétaire est très contraint, notamment au regard de l'annonce gouvernementale d'une économie supplémentaire de 10 milliards d'euros et d'une possible contribution des collectivités. Pour mémoire, depuis 2014, un total de 74 millions d'euros a été retiré au budget communal. Sur la même période, la masse salariale communale a augmenté de 30 millions d'euros par an. La municipalité essaie néanmoins de maintenir des ambitions selon les trois axes précédemment cités par Madame TAILLEBOIS et sur lesquels des investissements sont réalisés. Un effort conséquent a été réalisé en recherche de subventions (+ 10 millions d'euros) afin de maintenir un service public de qualité. Un travail est également mené afin d'augmenter durablement la rémunération des agents. L'environnement est également un axe sur lequel la Ville investit, de même que la solidarité. Par ailleurs, la Ville poursuit le financement du logement social compte tenu de la situation des bailleurs sociaux.

S'il comprend l'insatisfaction de certains, la réalité n'en reste pas moins un exercice budgétaire difficile, sans augmentation de la fiscalité locale, devant néanmoins porter les trois ambitions : solidarité, environnement et émancipation des citoyens. À ce titre, il félicite Madame TAILLEBOIS pour le travail accompli.

Monsieur BOURDON remercie Madame TAILLEBOIS pour la présentation du budget primitif 2024. En tant qu'élu d'opposition, il souligne l'intérêt du débat contradictoire. Le groupe VEM portait un programme différent et ne partage pas certains points des lignes politiques proposées.

Sur la forme, Madame TAILLEBOIS a souligné un travail de plusieurs mois des élus majoritaires et des services avec des choix finaux, notamment liés au programme de la majorité et à son héritage politique. Il regrette encore une fois que la proposition de budget primitif soit soumise à l'ensemble des élus au Conseil municipal seulement 15 jours avant la séance. Il aurait préféré une participation de l'opposition beaucoup plus en amont.

Sur le fond, il regrette un jeu qu'il qualifie d'habituel dans les échanges de la présente séance. En effet, les remarques que pourra formuler l'opposition ne réussiront pas à modifier les lignes budgétaires. Le groupe VEM votera donc contre le budget primitif 2024 en raison d'orientations non partagées avec la majorité.

En effet, le groupe VEM s'interroge fortement sur la vision de la municipalité en matière d'aménagement du territoire avec la poursuite de la densification de la Ville. Pour le groupe VEM, il conviendrait en premier lieu d'améliorer les conditions de vie des habitants. Malgré des espaces verts supplémentaires, la population croît fortement, entraînant une forme de « ghettoïsation » des espaces naturels. S'agissant des Ardoines, il précise que l'accueil de nouvelles populations n'est pas le problème, mais un investissement en services publics très insuffisants, notamment en matière de transports. Au-delà du plan vélo, l'amélioration des déplacements doux dans la Ville ne doit pas être négligée alors qu'elle pourrait avoir peu d'impact budgétaire. Il souligne à ce titre la difficulté de se déplacer à pied, parfois, alors que les rues sont encombrées et sales.

En matière de démocratie, le groupe VEM considère que le citoyen doit être au centre des prises de décisions par des outils ne relevant pas de la communication. De son point de vue, le volet démocratique comprend également les associations. Or, si l'enveloppe globale dédiée augmente, il ne s'explique pas la réduction de près de 20 % de la subvention au Centre culturel de Vitry-sur-Seine, censé apporter une dynamique au tissu associatif local. Il souligne que l'élément n'a pas été mis en avant par Madame TAILLEBOIS. Par ailleurs, face à des subventions de montants extrêmement différents attribuées à des associations à vocation similaire, l'absence d'explication donne un sentiment d'inégalité de traitement et d'injustice.

S'agissant de l'action sociale, il note que l'enveloppe globale du CCAS reste stable, laissant entendre que la précarité ne s'est pas aggravée à Vitry-sur-Seine. Malheureusement, les chiffres fournis par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) tendent à montrer le contraire. La manière dont sont accompagnées les personnes en situation de fragilité sociale est donc, selon lui, à revoir. Il propose d'étudier la mise en place d'un outil du type « revenu minimum garanti » sans pour autant augmenter l'enveloppe globale.

Enfin, il constate l'augmentation du budget dédié au personnel municipal (+ 3 millions d'euros). Il entend la réflexion opposant prime de pouvoir d'achat et augmentation du régime indemnitaire. Il s'étonne toutefois que la rémunération des fonctionnaires titulaires ne cesse de diminuer (- 3 millions d'euros), à l'inverse de celle des agents contractuels (+11 millions d'euros). Rappelant son attachement profond au service public, à l'instar de la majorité, il appelle donc la municipalité à faire preuve de vigilance vis-à-vis de la précarisation des agents.

Malgré une transmission des éléments budgétaires trop tardive à son goût, **Monsieur AFFLATET** a néanmoins pris le temps d'en prendre connaissance. Des compléments d'information ont été demandés à l'Administration qu'il remercie des réponses fournies ce jour. Il regrette toutefois que le temps imparti pour analyser les documents les rende inexploitable. Pour autant, il a pu constater une stagnation des investissements en parallèle d'une augmentation des dépenses.

Le budget présenté n'est pour lui pas acceptable, faute de pouvoir le vérifier et le comprendre. Si la majorité avait la même habitude qu'en réunion de quartier avec les conseillers municipaux, le travail de co-construction pourrait être beaucoup plus riche. Si tel était le cas, un travail de groupe sur les arbitrages pourrait être imaginé, à l'instar des commissions existant au sein de l'Assemblée nationale.

Il se dit étonné de quelques chiffres. Les subventions aux associations sont d'un total de 4 millions d'euros, mais des questions se posent quant à certaines affectations. Pour exemple, l'Assoce Kipik perçoit 50 000 euros de subventions en plus de bénéficier de la mise à disposition de terrains et de locaux communaux qui, pour mémoire, avaient été achetés à EDF dans l'objectif de proposer une salle municipale aux Vitriots. Il est d'avis qu'aucun citoyen n'a pu disposer de la salle depuis la création de l'Assoce Kipik. De même, compte tenu du contexte politique actuel, il s'interroge sur l'utilisation des 58 000 euros de subvention à l'association Vitry-Mali.

À l'instar de Monsieur BOURDON, il s'interroge sur les écarts de subventions entre associations. Par exemple, l'association Âges Et Vie perçoit 22 000 euros de subvention pour ses missions de soins à domicile. À titre de comparaison, l'association Lol'Idays perçoit 29 000 euros.

Par ailleurs, si **Monsieur AFFLATET** reconnaît l'utilité des syndicats, il appelle à ne pas les confondre avec des associations. Pour exemple, l'union locale CGT perçoit une subvention de 12 000 euros. Or,

il n'est pas certain que l'adhésion à cette association soit possible pour tous.

Il note également une augmentation de 9 % du budget du cinéma à 1,177 million d'euros en 2024, dont seuls 207 000 euros concernent la billetterie. Il s'interroge donc sur l'attractivité du cinéma.

Monsieur TMIMI souhaite en premier lieu remercier les services municipaux pour l'élaboration du document budgétaire.

Le BP doit permettre aux conseillers municipaux d'examiner par quels moyens la majorité mettra en place ses priorités. Il s'avoue déçu, mais pas surpris. Il qualifie les rares nouveautés de caricaturales, alors que des enjeux et défis existent (crises énergétiques, climatiques, sanitaires, sociales, démocratiques) et devraient conduire la majorité à proposer des actions concrètes en direction des Vitriots. Les propositions visant à améliorer le cadre de vie des habitants sont minimes.

L'examen du BP 2024 conforte les membres du groupe VR dans l'idée d'une gestion « au jour le jour », **sans anticipation ni prise en compte des nombreuses incertitudes, dont l'inflation. De son point de vue,** le « bouclier social » s'est effondré en 2023 avec 9 % d'augmentation de la fiscalité locale et aucune nouvelle politique sociale. Il réaffirme sa divergence d'opinion avec la majorité s'agissant de la taxe foncière pesant sur les ménages modestes : tous les propriétaires ne sont pas riches et la majeure partie fait partie de la classe moyenne ou moyenne inférieure. Après une hausse « vertigineuse » de la taxe foncière en 2023, cette dernière est stable en 2024. En revanche, aucune action municipale n'a été prise pour empêcher la hausse des loyers des logements sociaux gérés par Valdevy : + 7 % en 18 mois. Pour mémoire, dans *Le Parisien* du 25 novembre 2020, Monsieur le MAIRE s'était engagé à ne pas vendre de logements sociaux et à ne pas en augmenter les loyers.

Monsieur le MAIRE précise que l'engagement portait sur l'année 2020, non sur les 6 années du mandat.

Pour **Monsieur TMIMI**, les locataires de Valdevy sont victimes d'une double peine, une suppression de services rendus aux locataires s'ajoutant à la hausse des loyers.

Malgré une hausse d'impôts, le non-versement d'une prime de pouvoir d'achat aux agents, le « raboutage » des services publics et de la vie associative et la suppression d'actions à destination de la jeunesse, la situation financière de la Ville se dégrade pour la quatrième année consécutive. Selon ses propos, malgré les apparences, la majorité fait preuve de désinvolture dans la gestion des finances publiques : **malgré des subventions d'équipement importantes, le poids de l'endettement progresse, la capacité de désendettement s'allonge et les charges financières explosent. Les ratios budgétaires « sont dans le rouge », en témoigne l'épargne nette négative.**

Il interroge la majorité quant à l'importance de la dégradation de la situation financière de la Ville tout en réduisant, entre autres, les services et politiques à destination des citoyens, les investissements et l'attention portée aux agents.

S'agissant de la politique d'investissement, le document budgétaire montre que les dépenses passent de 3,5 à 2 millions d'euros entre 2023 et 2024 pour les bâtiments scolaires, et de 2,5 millions à 545 000 euros pour les bâtiments culturels et sportifs. Ces baisses sont pour lui inédites en dépit de l'état de certains bâtiments. Pour exemple, l'école Makarenko s'est trouvée sans chauffage durant près de deux semaines. Outre de petits travaux, des travaux plus lourds sont nécessaires. Il ajoute que certains bâtiments sont également victimes d'infestations de nuisibles. De son point de vue, tout doit être mis en œuvre pour que le temps scolaire des enfants se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le groupe VR étant très attaché à la question scolaire, il réclame un plan d'investissement à destination des écoles. L'absence de PPI et la baisse de l'enveloppe allouée aux bâtiments scolaires l'inquiètent profondément.

Monsieur TMIMI insiste : un plan d'investissement à long terme sur les écoles de la Ville est nécessaire pour gagner en efficacité énergétique et confort thermique, réhabiliter et adapter les écoles pour améliorer les conditions de scolarité et de travail. Pour le groupe VR, cette programmation s'inscrit dans la démarche de transition écologique et sociale qu'il porte. Le plan se devra d'être ambitieux afin de répondre à une démographie scolaire en croissance.

Il regrette le choix politique de mettre en priorité les capacités financières de la Ville au service du projet des Ardoines où, malgré tout, les équipements publics font défaut : 1 école pour un quartier voué à accueillir 20 à 30 000 habitants.

Monsieur le MAIRE s'inscrit en faux : 2 écoles seront affectées au quartier des Ardoines.

Monsieur TMIMI convient de l'existence d'une deuxième école dans le projet.

Monsieur le MAIRE ajoute que le quartier comptera également 2 gymnases.

Monsieur TMIMI s'étonne de la satisfaction de Monsieur le MAIRE. Il alerte sur un risque de rupture dans les écoles Blaise Pascal, Montesquieu, Eva-Salmon et Anatole France. À terme, il craint que les 40 écoles de la Ville se trouvent dans une situation qui serait « intenable ». Il affirme que la majorité crée les conditions pour des classes, crèches, équipements publics, sportifs, culturels ou de loisirs surchargés. Selon ses propos, le budget primitif 2024 consacre l'abandon de la Ville existante.

En matière de transition écologique, outre le peu d'investissement sur les bâtiments publics, il constate le maintien du parc d'éclairage public obsolète et énergivore. Il appelle à une rénovation et à une gestion intelligente de l'éclairage public par l'usage de capteurs de mouvement, notamment.

Sur l'emprunt, le groupe VR estime qu'un emprunt est bon dès lors qu'il est utile à l'amélioration du quotidien des citoyens ou à entretenir la Ville. En ce sens, cet avis diverge de l'utilisation de l'emprunt faite par la majorité : « tout pour les Ardoines et les nouvelles constructions. Des miettes pour la ville existante et ses habitants ».

Il regrette que la majorité continue d'enfoncer la Ville dans une situation financière dégradée, avec des investissements en berne, des agents mal considérés, des locataires méprisés à l'instar de ceux vivant au R10 et des habitants méprisés alors qu'ils ont été interpellés par des pétitions.

Monsieur le MAIRE précise qu'il a été destinataire d'une pétition seulement trois jours en arrière.

Monsieur TMIMI appelle à débattre du sujet en Conseil municipal et avec les habitants.

Le groupe VR a une vision différente du budget municipal. Il note avec ironie que la majorité communiste construit une ville à deux vitesses : une ville neuve et gentrifiée, à l'opposé d'une ville existante laissée à la dérive. À l'inverse, le groupe VR croit en l'idée d'une communauté de destin et de construire ensemble un avenir commun.

Monsieur le MAIRE rappelle que le débat porte sur le budget municipal.

Monsieur TMIMI rappelle avec fierté que le premier centre municipal de santé construit à Vitry-sur-Seine date de 1926. Il se dit fier que la Ville dispose d'équipements publics de qualité, mais note que ces derniers ne sont pas dus à l'actuelle majorité. Le groupe VR croit en une ville belle, rebelle et populaire, ancrée dans son passé pour mieux se projeter dans l'avenir, fière de sa population et de ses services publics, avec une attention particulière à l'environnement. Vitry-sur-Seine dispose en effet de nombreux potentiels.

Le groupe VR porte de grands espoirs pour la Ville et regrette que l'attitude de Monsieur le MAIRE, car le BP 2024 aura un impact sur l'avenir des habitants.

Monsieur MONTAVA souhaite revenir sur le sujet de l'emprunt. Malgré une hausse des taux, la Ville prévoit à nouveau d'emprunter 5 millions d'euros à taux variable, ce qu'il qualifie de pari risqué. De son point de vue, il est préférable d'emprunter lorsque les taux sont faibles. Il rappelle que les ratios évoqués par Madame TAILLEBOIS sont donnés à titre indicatif et se demande si la Ville n'aurait pas réalisé des économies en empruntant à des taux bas dès 2020 ou 2021. Une enveloppe constante de 1,5 million d'euros est engagée dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Cette somme coûte désormais beaucoup plus cher que quelques années en arrière, y compris avec le remboursement d'intérêts. Les économies générées auraient ainsi pu participer au financement d'autres actions.

Monsieur le MAIRE demande aux élus devant apporter des réponses d'être concis.

Madame LEFEBVRE partage les questionnements de Monsieur BOURDON s'agissant des

associations. Elle regrette d'ailleurs l'absence de Madame DEGOUVE habituellement porteuse de ces questions et à qui des réponses avaient été apportées.

En 2023, un diagnostic de la vie associative a été réalisé par un cabinet spécialisé. L'étude a principalement porté sur l'activité associative et les besoins de développement, l'offre de service de la Ville et son positionnement, et l'organisation du service de la vie associative. Les éléments ont été recueillis par une enquête en ligne et des ateliers de travail. L'étude a été restituée aux représentants des associations et des élus concernés le 1^{er} février 2024. Le diagnostic sera mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Il ressort du diagnostic des attentes sur :

- Un accompagnement global des associations, au-delà de la mise à disposition de locaux et moyens matériels (aide à la création, visibilité, mise en lien des associations, agenda partagé de la vie associative) ;
- Les modalités de mise à disposition de moyens (subventions, salles, communication, etc.) ;
- Le positionnement des associations au sein de la Maison de la vie associative qui doit être clarifié.

Le projet de service municipal de la vie associative devra être revu avec l'appui d'un COPIL (Comité de Pilotage) regroupant la Ville, le CCV (Centre Culturel de Vitry), l'OMS (Office Municipal des Sports), l'OMJ (Office Municipal de la Jeunesse), le comité de jumelage et le comité des fêtes. L'objectif sera de redéfinir les périmètres d'intervention de chacun sachant que le service de la vie associative sera désormais l'interlocuteur privilégié des associations. Il travaillera avec elles à la synergie des différents secteurs d'activité.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville choisit de renforcer son soutien au monde associatif avec un budget dépassant 3,8 millions d'euros (+2,3 %), accompagné d'une redynamisation de l'accompagnement des associations quant à la recherche de financements complémentaires par la Politique de la ville. En 2024, 140 projets ont ainsi été déposés, dont 31 portés par les associations. Une coordination des centres sociaux et des espaces de vie sociale est également relancée.

Le CCV voit 50 000 euros de sa subvention réaffectés au renforcement et au déploiement du service municipal de la vie associative pour répondre aux besoins des l'ensemble des associations dans le cadre du nouveau projet de service. Le bureau du CCV a été reçu à deux reprises pour échanger sur ces nouvelles modalités partenariales. La subvention 2024 du CCV s'élèvera néanmoins à 346 000 euros, soit 94 % de son budget. Le CCV bénéficie par ailleurs d'aides indirectes conséquentes (mise à disposition de locaux et de matériels, d'équipements socioculturels, charges de gestion et de communication, 2 agents communaux).

Elle précise que le service de la vie associative compte 4 agents pour accompagner 400 associations, dont 220 sont subventionnées. A titre de comparaison, le CCV compte 7 agents pour 63 associations adhérentes. Il est donc procédé à une remunicipalisation du service de la vie associative pour mieux répondre aux attentes soulevées par le diagnostic et apporter satisfaction à l'ensemble des associations vitriotes.

Elle invite les élus se questionnant à prendre rendez-vous auprès du service de la MVA qui dispose de l'ensemble des dossiers des associations (bilans, projets, comptabilité, etc.).

Enfin, avec humour, **Madame LEFEBVRE** confirme à Monsieur AFFLATET qu'il lui est possible d'adhérer à l'Union locale de la CGT.

Monsieur LECOMTE rejoint les propos selon lesquels le BP 2024 est présenté dans un contexte difficile et de crise sociale. Alors que la population aurait besoin d'être protégée par l'État, Emmanuel MACRON fait le choix de « maltraiter et dépouiller » les collectivités territoriales. Pour autant, la Ville propose un budget social pour répondre aux préoccupations des agents en garantissant le pouvoir d'achat de 80 agents du CMS oubliés par le Ségur de la santé (127 000 euros), en favorisant l'accès aux soins des agents contractuels (suppression de la franchise d'ancienneté de 9 mois) avec un effort de 112 000 euros, et en versant une PEPA aux 1 758 agents aux revenus les plus faibles (80 % de l'effectif communal). Cette PEPA, facultative et non compensée par l'État, constitue un effort financier de 300 000 euros. Il tient à remercier l'organisation syndicale qui s'était jointe à la municipalité pour obtenir des moyens supplémentaires auprès du ministère de l'Économie et des Finances. Au-delà des mesures conjoncturelles, la municipalité souhaite des mesures structurelles (revalorisation du point

d'indice et du RIFSEEP).

S'agissant des questions de Monsieur BOURDON sur la rémunération des agents contractuels, il rappelle que la municipalité est également attachée au statut de fonctionnaire. En l'absence de candidature de fonctionnaire sur les postes vacants, des contractuels sont recrutés par dérogation. Il signale que près de 1 million d'euros est dédié à la formation des agents, notamment pour l'accompagnement au passage de concours.

En réponse à l'intervention du groupe VR sur des suppressions de postes, il rappelle que 83 agents se sont ajoutés à l'effectif permanent de la Ville en 2023 pour un coût total de 4,25 millions d'euros. Entre 2014 et 2020, la Collectivité perdait en moyenne 12 agents/an. La majorité a fait le choix de procéder à des recrutements pour permettre le fonctionnement des services publics.

Il s'étonne du contenu de la tribune publiée en mars 2024 par le groupe VR qui propose notamment de financer la PEPA par les 2 millions d'euros inscrits au budget pour financer les postes vacants. Il souligne que la méthode revient à supprimer des postes, reproche formulé à la majorité dans ladite tribune.

En préambule, **Madame GUENINE** réfute toute forme de clientélisme auprès de certaines associations.

Concernant le CCAS, elle réaffirme l'importance des politiques sociales à Vitry-sur-Seine. Elle souligne que ces politiques sont maintenues malgré un budget contraint. L'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) a été fournie au Conseil d'administration du CCAS et aux associations d'entraide, et constate la précarité des Vitriots. Un réexamen des dispositifs existants, y compris des aides exceptionnelles, est prévu. Pour mémoire, un travail d'encadrement a déjà été réalisé pour une meilleure équité entre Vitriots. Par ailleurs, 2 recrutements (1 animateur et 1 médiateur) ont été réalisés sur le centre social La maison des Vitriots. Pour ce faire, des subventions ont été recherchées auprès de la CAF et de l'État.

En réponse à la remarque de Monsieur AFFLATET sur l'association Age et Vie, elle note le travail réalisé par ce partenaire qui intervient dans six villes du Département. Il semblerait donc opportun que l'ensemble de ces communes subventionne l'association. Elle fait toutefois remarquer qu'il existe un service municipal d'aide et de soins à domicile.

Sur l'épicerie solidaire, il est à rappeler que l'association Lol'ldays intervient également dans les domaines de la formation et du sport. A l'instar de l'ASCV (Association Sportive et Culturelle de Vitry) et de l'association Vers l'avant, le choix de la municipalité a été d'aller vers un budget plus global.

Monsieur LADIRE rappelle que la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a obligé la Ville à se rapprocher de bailleurs sociaux vis-à-vis de son patrimoine. Ce regroupement a contraint à revoir certaines orientations. La régie qui intervenait par le passé sur un patrimoine de 5 000 logements ne peut plus répondre aux demandes portant désormais sur 16 000 logements. Il a donc été fait appel à des prestataires. La Ville a néanmoins souhaité conserver une gestion de proximité avec 17 recrutements d'agents de proximité et gardiens en 2023. Tous les centres d'accueil sont désormais ouverts pour faire part des problématiques techniques rencontrées dans les logements de Valdevy qui poursuit ses investissements.

Monsieur LADIRE rappelle à Monsieur TMIMI qu'en tant qu'ancien Président de l'OPH (Office Public de l'Habitat) de Vitry-sur-Seine, il a lui aussi eu à répondre à l'augmentation des loyers prévue par la loi et votée annuellement en Conseil d'administration. Il ajoute que le contexte économique pèse sur les charges, notamment en matière de coût de l'énergie, mais également des matériaux. Néanmoins, Valdevy a engagé un programme d'investissement de 12 millions d'euros qui débutera sur les quartiers Capra et Robespierre. Des engagements ont également été pris pour les quartiers Derry et Barbusse.

Concernant la jeunesse, la nouvelle orientation politique a été de maintenir l'un des deux voyages habituellement organisés. L'enveloppe récupérée sera dédiée à d'autres actions auprès d'autres jeunes. Cette réorientation était une demande de la jeunesse. Il saisit l'occasion pour remercier le personnel de la direction Jeunesse pour son travail. Un travail est mené afin que « la soirée des jeunes diplômés » puisse inclure d'autres jeunes de la Ville.

Madame OUGIER insiste : le tableau fourni ne traduit pas l'ensemble des travaux prévus dans les écoles. Les dépenses sont évaluées à 11,5 millions d'euros, hors travaux de transition énergétique. La majorité tient à ce que l'éducation soit une priorité et que les moyens adéquats soient mis à disposition de l'ensemble des écoles.

Elle confirme la survenue d'une problématique de chauffage à l'école Makarenko durant l'hiver. La Mairie a réagi le mieux possible et les trois conseils d'écoles l'ont remercié de son accompagnement quotidien. Pour rappel, la panne a touché l'ensemble du quartier.

Enfin, la surcharge des classes relève exclusivement de la responsabilité de l'Éducation nationale. En dépit des propos de Monsieur TMIMI, elle espère que l'opposition se joindra à la majorité municipale pour voter le vœu disant que l'école est une priorité pour la Nation.

Applaudissements.

Monsieur RAMAËL précise que sur les 16 millions d'euros de budget dédiés au patrimoine communal bâti, 12 sont consacrés aux établissements scolaires existants, soit 75 % du budget.

S'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments publics, **Monsieur BENBETKA** indique que le BP 2024 propose un budget 1,5 million d'euros, dont une large partie pour les écoles.

Il rejoint néanmoins Monsieur TMIMI sur le travail conséquent à réaliser. Pour autant, la détérioration du patrimoine ne s'est pas faite en trois ans. Or, Monsieur TMIMI faisait partie de la précédente mandature qui disposait de 10 millions d'euros de budget supplémentaire. Des travaux auraient pu être engagés à l'époque.

Concernant l'éclairage public, un programme est en cours avec le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France). Il fait remarquer que nombre d'équipements publics étaient encore équipés de néons en 2020. La mandature précédente n'avait pas non plus engagé de changement alors qu'elle disposait d'un budget global bien plus conséquent que la mandature actuelle.

En réponse à la remarque de Monsieur BOURDON laissant sous-entendre que la Mairie néglige les piétons, un plan d'amélioration des déplacements piétons est prévu. Il souligne qu'un budget annuel de 6 millions d'euros est alloué à la propreté urbaine. Une part de cette dépense est liée à l'incivilité des gens au détriment de dépenses qui pourraient être plus constructives.

Enfin, en matière de transports, la Ville se mobilise en faveur du RER C. Il a proposé la mise en place d'un collectif réunissant villes, associations d'usagers et acteurs du sujet pour échanger avec SNCF Île-de-France Mobilités afin d'obtenir un changement structurel. L'objectif est que la « métroïsation » soit de nouveau à l'ordre du jour, voire de segmenter le RER C.

Monsieur le MAIRE affirme qu'il est prévu de basculer l'éclairage public en LED dans les années à venir.

Madame KONATÉ remercie les services accompagnant les élus dans la mise en œuvre des projets, ainsi que les acteurs culturels pour le travail réalisé, car le projet politique municipal est également porté par des hommes et femmes quotidiennement engagés dans un contexte exceptionnel.

Madame KONATÉ explique à Monsieur AFFLATET que l'activité artistique des équipements municipaux est quotidienne (programmation de spectacles, action culturelle, ateliers, workshops, etc.). La Ville est attachée à la culture, l'art et la création qui constituent l'un des axes majeurs des politiques publiques mises en œuvre, aussi essentielles que la santé et le pouvoir d'achat.

De son point de vue, le BP 2024 présenté par la majorité est un budget de résistance face au contexte économique actuel. La dette de la France relève de choix politiques de l'État vis-à-vis desquels la majorité s'inscrit en faux. Cette dernière continuera à se battre pour que les habitants de Vitry-sur-Seine vivent mieux. Elle qualifie de drame la baisse de 200 millions d'euros du budget national dédié à la culture, mais la Ville continuera à soutenir les acteurs locaux tels que le Kilowatt et, par extension, l'Assoce Kipik, au regard de l'importance de leur rôle. Elle souligne que ces acteurs ne se limitent pas à une programmation culturelle, mais portent également des projets d'action culturelle à destination des enfants.

Le dispositif « graines de culture » qui permet aux enfants de découvrir l'art et la création dans leur diversité, la gratuité des « 3 cinés Robespierre » pendant les vacances d'hiver, et la participation des jeunes des centres de loisirs aux commandes d'œuvres d'art dans l'espace public sont pour elle autant d'actions qui permettront de gagner le combat de l'émancipation des Vitriots, y compris les plus jeunes. De son point de vue, il s'agit d'une vision politique pour laquelle la majorité poursuit son action. Elle espère que la bataille de la culture sera menée conjointement avec l'opposition.

Sur l'enveloppe budgétaire dédiée à l'optimisation énergétique des bâtiments publics, **Monsieur BEN-MOHAMED Khaled** note une augmentation de 60 % par rapport au mandat précédent. Cette ligne budgétaire comprend également la poursuite de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

En réponse à la remarque de Monsieur MONTAVA, il convient que les taux d'intérêt étaient plus bas en 2018-2019. Les capacités actuelles d'investissement en sont inévitablement impactées. Néanmoins, outre une participation à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie, les investissements permettent une diminution des charges énergétiques à terme.

Par ailleurs, au regard de la solidarité de Vitry-sur-Seine vis-à-vis des aspirations du peuple palestinien, il suggère de revoir les financeurs avec lesquels la Ville s'engage. En effet, la Collectivité dispose d'encours auprès de plusieurs prêteurs, dont la Société Générale et la Banque Nationale de Paris qui détiennent des parts dans des entreprises ayant financé la colonisation de territoires palestiniens selon un rapport de la Fédération internationale des Droits de l'Homme.

S'agissant des enfants, **Madame EBODE ONDOBO** fait sienne la nécessité de les protéger. Emmanuel MACRON a communiqué en ce sens, mais les collectivités ne voient rien venir pour autant. Offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs familles, accompagner et planifier le développement d'un mode d'accueil et garantir les besoins fondamentaux des enfants fait toutefois partie de l'ADN de la majorité. Pour exemple, la crèche Edouard Vaillant inaugurée en octobre 2023 a fait l'objet de travaux pour 1,4 million d'euros, dont seulement 70 000 euros de participation de l'État et 288 000 euros de la CAF. La Ville œuvre également pour la parentalité, comme en témoigne l'inauguration de La Parenthèse le 21 janvier 2024. Il s'agit d'un lieu où parents et enfants peuvent être accueillis gratuitement et sans rendez-vous. À date, plus de 1 000 enfants ont été accueillis.

Elle fait savoir que l'actuel Président du Conseil départemental considère que la Ville est bien dotée en matière de crèches, à l'inverse de son prédécesseur. Elle appelle donc les conseillers municipaux également conseillers départementaux à être les porte-drapeaux de la Ville.

Monsieur ATTAR considère que sur la mobilité, il ne peut entendre que les piétons auraient du mal à se déplacer, car ils auraient à enjamber des immondices sur les trottoirs. S'il ne nie pas quelques problématiques de propreté, il en appelle à la responsabilité collective des citoyens, la voirie constituant un bien commun.

Sur la sobriété énergétique, il s'inscrit en faux vis-à-vis des propos de Monsieur TMIMI : chaque candélabre remplacé utilise la technologie LED. Un plan pluriannuel vise à basculer vers l'usage de LED sur les candélabres en bon état.

Enfin, sur la sécurité des piétons, il qualifie de tragique l'événement survenu. La Mairie a néanmoins répondu à toutes les sollicitations dont elle a été destinataire. Pour rappel, un livret intitulé *Partageons la rue* a été distribué afin de rappeler quelles étaient les règles et responsabilités de chacun. En tant qu'élus en charge de la voirie, il affirme que la sécurité des piétons est son leitmotiv. À titre d'exemple, la Police municipale intervient dans plus de 30 classes chaque année pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route, le plan Cyclope vise à mettre en avant les passages piétons situés à proximité des écoles grâce à des artistes, un travail de piétonnisation des entrées et sorties d'écoles est en cours, etc.

À l'échelle de la Commune, 41 km de voirie sont limités à 30 km/h, soit un tiers de la Ville. Il fait remarquer que viser une extension de la limitation à l'intégralité de la Ville interroge sur la capacité à faire respecter l'obligation et sur l'utilité du dispositif au regard de la vitesse réelle moyenne. Il rappelle que la Ville compte également des routes départementales (11 000 véhicules/jour sur la RD 5) et des voies interquartiers.

Il fait remarquer la constance de son discours quant au stationnement en double file : il existe évidemment une problématique d'incivilité en la matière. Des potelets sont installés pour éviter le stationnement sur les trottoirs, les véhicules gênants sont enlevés et il est procédé à une moyenne de 61 verbalisations/jour.

Enfin, sur le déploiement des différentes offres de transport, après l'arrivée du T9, le T Zen est attendu, de même que les lignes 217 et 382 ainsi que 2 stations de métro de la ligne 15. La promotion des transports en commun et des mobilités douces est donc une réalité et se poursuivra.

En conclusion, la municipalité est sensible aux interpellations qui lui sont adressées. Il y est toujours répondu, bien que ce ne soit pas toujours fait publiquement. Les concertations et actions se poursuivront dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et de sécuriser les différents modes de mobilité.

À son tour, **Monsieur le MAIRE** indique que l'aide des Conseillers départementaux est la bienvenue, le dialogue avec le Département n'étant pas toujours aisé.

Pour **Madame LORAND**, à sa création, le CCV incarnait la volonté d'une stricte autonomie des associations vis-à-vis du pouvoir politique. Il s'agit pour elle d'une intuition d'une extrême modernité alors que Vitry-sur-Seine foisonne d'une énergie bénévole et créative hors du commun. De son point de vue, il s'agit d'un trésor précieux à préserver et à développer. Malheureusement, contrairement au sens de l'Histoire, il est proposé la remunicipalisation de la vie associative. La réunion du 1^{er} février 2024 avec les représentants de la vie associative a été l'occasion d'exprimer de fortes inquiétudes, voire un mécontentement. En effet, le diagnostic évoqué était limité à l'action du service municipal de la vie associative alors que l'existence du CCV, de l'OMJ, de l'OMS et du comité de jumelage était à peine évoquée.

Le budget annuel du CCV est ainsi amputé de 50 000 euros malgré l'annonce d'une augmentation de la subvention aux associations. Elle demande donc quelles sont les associations concernées. En effet, le comparatif avec le BP 2023 a disparu de la présentation fournie aux élus. Elle s'interroge quant à la conformité de cette dernière vis-à-vis des obligations légales.

Madame LORAND rappelle que, traditionnellement, le budget faisait l'objet de réunions dans les 11 quartiers que compte la Ville. Il s'agissait d'une occasion pour le Maire et sa majorité de soumettre leurs propositions à l'avis des habitants avant le Conseil municipal. Une présentation du budget dans le journal municipal venait en complément. Pour elle, cela constituait une occasion de donner la parole aux citoyens quant à l'utilisation des deniers publics, mais aussi, pour l'ensemble des conseillers municipaux, de s'approprier les enjeux du débat budgétaire.

Concernant l'attribution des subventions aux associations, **Madame STEFEL** précise qu'il n'a pas été insinué que la Ville n'était pas investie vis-à-vis des associations ou que la majorité ferait preuve de clientélisme. Il a simplement été indiqué que l'absence de critère objectif d'attribution de subvention pourrait laisser penser à du clientélisme. Elle regrette donc le manque de communication sur ces critères (nombre d'adhérents, secteur d'activité, etc.). Par ailleurs, le groupe VEM ne rejoint pas les propos selon lesquels certaines associations mériteraient plus que d'autres une subvention.

En outre, il ressort de l'audit réalisé par un prestataire privé pour un coût de 37 000 euros, un portail destiné aux associations. Les critères d'attribution de subvention pourraient y être indiqués à destination des associations afin de permettre une égalité entre associations. Il en résulterait un moindre sentiment d'injustice ou de suspicion.

S'agissant de l'aménagement des Ardoines, **Monsieur KENNEDY**, rappelle la politique engagée durant son mandat. Il regrette qu'elle n'ait pas été poursuivie afin que l'État soit contraint à faire évoluer le projet. Le protocole proposé au Préfet pour ce faire et uniquement signé par Monsieur KENNEDY avait été remis à Monsieur BELL-LLOCH en tant que nouveau Maire afin qu'il en dispose. Or, Monsieur le MAIRE n'a pas souhaité modifier le projet. Pour mémoire, le protocole proposé au Préfet comprenait une condition pour le démarrage du projet des Ardoines : le départ du dépôt pétrolier. Des actes en ce sens étaient attendus pour engager le projet.

Il a noté dans le document une réduction sensible de la rémunération des agents titulaires (- 3 millions d'euros) alors que la rémunération des emplois précaires augmente (+ 9 millions). Il demande une explication sur le sujet.

Monsieur le MAIRE nie toute baisse de la rémunération des agents. Le montant est réduit au regard de la baisse en volume du nombre d'agents.

Monsieur KENNEDY souhaiterait un bilan des engagements pris à l'égard du personnel dans le cadre de l'initiative « Imagine le service public ».

Pour **Monsieur le MAIRE**, le budget est la résultante des échanges ayant lieu durant les conseils municipaux.

La pétition relative aux mobilités a été reçue le 18 mars 2024 par la Ville. Le délai était trop court pour inscrire à l'ordre du jour une question de cette importance. Une réflexion sera engagée pour répondre aux citoyens. Il réfute toute problématique de dialogue avec les citoyens, en témoignent l'existence d'un conseil local de l'environnement, d'un conseil des retraités, de conseils de quartier, de consultations sur l'ANRU et l'OIN, de forums sur le logement et l'emploi, discussions avec les associations, etc. Il entend néanmoins l'insatisfaction exprimée par l'opposition en matière de démocratie participative.

Par ailleurs, bien qu'il n'existe pas de budget participatif, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe globale de 100 000 euros avec des réalisations en fonction des demandes. Il convient toutefois d'une inéquité entre conseils de quartier en termes de participation citoyenne en leur sein.

Sur le CCV, **Monsieur le MAIRE** rappelle qu'à sa création il était présidé par un élu. Ce fonctionnement a perduré durant des années. L'objectif du BP 2024 n'est pas de « tuer » le CCV qui disposera d'une subvention de 380 000 euros en plus de 2 agents, de locaux et de moyens matériels. Des associations disposant de subventions très nettement inférieures recherchent d'autres financements. Il fait remarquer à Madame STEFEL que la Ville n'a pas pu réaliser elle-même l'audit de la vie associative faute d'agent. L'objectif de la municipalité reste de s'adresser à l'ensemble des associations, y compris les plus petites. Il entend que cela interroge, ce qui explique les nombreuses discussions avec le CCV. S'il conçoit que la transition soit difficile, il affirme que les associations ne perdront pas en services.

Pour ce qui est de l'OIN, il répond à Monsieur KENNEDY que l'objectif en matière de départ du dépôt pétrolier reste inchangé depuis sa signature. Un travail est mené pour « gagner » ce départ au plus vite. Il ajoute que 5 millions d'euros des financements 2024 proviennent de l'OIN. Compte tenu des récentes annonces de Gabriel ATTAL sur le programme « Territoires engagés pour le logement », Vitry-sur-Seine pourrait également bénéficier de moyens supplémentaires. Un réel effort est néanmoins à réaliser en investissements pour accompagner ces opérations. Il fait siens les propos de Monsieur ATTAR sur les mobilités auxquelles les opérations précitées contribuent.

Sur la forme, **Madame TAILLEBOIS** a l'impression que certaines interventions de l'opposition sont rédigées sans lien avec le BP 2024. Elle entend que les documents définitifs soient communiqués tardivement au regard de leur nature mouvante, mais la majorité n'en dispose pas plus tôt que l'opposition.

Madame TAILLEBOIS estime que rien n'est secret et l'intervention qu'elle avait rédigée et dont elle a donné lecture plus tôt est un travail d'analyse du dossier.

Sur le fond, les interventions de l'opposition ont donné l'impression d'une apocalypse dans la Ville, laissant croire au fait que tout est sur le point de s'écrouler. Pour autant, l'opposition ne formule aucune proposition de politique publique ou de ligne budgétaire. Le mécontentement de l'opposition est entendu, mais les demandes sont parfois contradictoires : « Il faut s'endetter. Il ne faut pas s'endetter. La dette est importante, mais pas trop quand même ».

Madame TAILLEBOIS regrette des assertions qu'elle qualifie de fausses. Pour exemple, l'OIN représente 1/6^e du budget d'investissement, soit 4,74 millions d'euros, et non 95 %, conformément à l'engagement signé par Monsieur KENNEDY dans la convention de partenariat.

Elle ajoute que les charges à caractère général n'ont pas baissé, au contraire.

Madame TAILLEBOIS poursuit.

Concernant les recettes de fonctionnement, le réalisé 2023 était de 205 millions d'euros pour 199 millions inscrits au BP. L'écart de 6 millions d'euros ne témoigne donc pas d'une surestimation des recettes au BP 2023. De la même manière, les recettes inscrites au BP 2024 ne sont pas surestimées.

Elle réfute également toute baisse des dépenses d'investissement, mais une réduction des inscriptions. Lors du précédent mandat, jusqu'à 50 millions d'euros étaient inscrits dans les BP, mais seulement 28 ont été réalisés. Afin de ne pas faire preuve de démagogie, la majorité préfère inscrire un budget au plus proche des possibilités de réalisations. Il s'agit d'une réelle sincérité budgétaire.

Intervention de Monsieur KENNEDY hors micro, inaudible.

Madame TAILLEBOIS souhaite que Monsieur KENNEDY cesse de l'interrompre, ce qu'il ne fait pas lorsqu'un homme s'exprime. Elle demande donc si le problème vient du fait qu'elle soit une femme, qu'elle soit jeune ou qu'elle maîtrise ce dont elle parle.

Réactions dans l'assemblée.

Sur la rémunération des agents titulaires, **Madame TAILLEBOIS** explique qu'une erreur de répartition entre agents titulaires et non titulaires était intervenue en 2023. Cette dernière a évidemment été rectifiée. Par ailleurs, des agents non titulaires le sont devenus. Les rémunérations restent évidemment inchangées. Elle présente ses excuses pour cette erreur au nom de l'Administration qui effectue un travail extrêmement conséquent sur le budget.

Concernant la taxe foncière, cet impôt est proportionnel à la surface de l'habitation. Elle suggère à l'opposition de s'interroger sur ce qu'elle qualifie de pauvreté et de classes moyennes. Généralement, le fait de payer une taxe foncière assez importante signifie que l'on détient un bien immobilier correspondant, donc que l'on a eu la capacité de s'endetter au regard de revenus assez conséquents.

Pour ce qui est des sujets politiques, l'opposition laisse penser que le projet des Ardoines « dévégétaliserait » la Ville. Or, cet espace n'était pas un espace vert. Le projet permet de transformer une zone industrielle bétonnée en une zone comprenant des activités diverses. Concernant le RER C, elle signale que les négociations avec la SNCF ne sont jamais une chose aisée. Par ailleurs, près de 1,5 million d'euros est dédié à la voirie, l'apaisement de la circulation et les sécurisations piétonnes.

Madame TAILLEBOIS ne s'étendra pas sur le sujet du budget participatif, Monsieur le MAIRE ayant déjà rappelé que les conseils de quartier disposent d'une enveloppe de 100 000 euros. Néanmoins, dès le précédent mandat, Madame GUENINE et elle ont travaillé à mettre en œuvre des projets politiques dans les quartiers, pour exemple la place Malik Oussekiné.

Elle fait remarquer que la végétalisation d'une cour d'école par an n'est pas une action ridicule. Elle regrette des affirmations totalement erronées vis-à-vis des dépenses en matière d'éducation. Elle insiste : 12 millions d'euros sont inscrits au BP 2024.

S'agissant de la dette, elle considère qu'il s'agit d'un moyen. Concernant des emprunts à taux bas, elle demande des précisions quant au montant qui, selon l'opposition, aurait dû être emprunté. Pour mémoire, durant le précédent mandat, la dette municipale est passée de 120 à 160 millions d'euros. En effet, pour elle, l'endettement doit être proportionnel à la capacité d'endettement. À date, compte tenu du contexte, il n'est pas possible de désendetter la Ville. Si tant est que la capacité d'emprunt inscrite au BP 2024 soit finalement utilisée dans l'année, la dette progresserait légèrement (+2 millions d'euros).

De son point de vue, la principale problématique de la dette est qu'elle implique une dégradation potentielle des services publics à terme. En effet, plus la dette augmente, plus la situation se complexifie vis-à-vis de l'État qui finance alors moins la Collectivité qui fait alors face à un besoin accru d'emprunt. La Ville souhaite éviter d'entrer dans ce cercle vicieux grâce à un principe d'équilibre. Il convient donc d'être vigilant à ne pas augmenter outre mesure le stock de dette pour ne pas réduire les ressources propres. Elle s'amuse donc de la réflexion de l'opposition selon laquelle il n'existe pas de problématique de dette alors que cette même opposition a signé une contractualisation avec l'État impliquant de ne pas dépasser les ratios prudentiels. Par conséquent, la Ville met en œuvre une gestion active de la dette et elle regrette que ce travail soit constamment remis en question.

Enfin, sur l'absence de vision politique, les trois objectifs de la majorité pour le présent mandat ont été rappelés durant son intervention initiale, en plus de l'avoir déjà été dans le cadre du bilan de mi-mandat.

S'agissant de l'interpellation des trois conseillers départementaux siégeant au sein du Conseil municipal, **Monsieur TMIMI** répond qu'ils travaillent en faveur de la défense des intérêts des Vitriots. En réponse à la remarque de Madame EBODE ONDOBO, il regrette que la majorité ait peu dynamisé le projet de crèche départementale envisagé sur la ZAC Rouget-de-Lisle aboutissant à son abandon.

Monsieur le MAIRE considère que la Ville ne peut être tenue responsable des décisions du Conseil départemental.

Madame EBODE ONDOBO réfute les propos de Monsieur TMIMI. Un courrier a été adressé au Premier Vice-président dès l'élection de Monsieur CAPITANIO, mais un an a été nécessaire pour obtenir un rendez-vous honoré.

Monsieur TMIMI ajoute que les Conseillers municipaux également Conseillers départementaux interviennent lorsqu'ils disposent d'informations. Ces dernières sont parfois collectées auprès de l'administration départementale qui leur transmet une copie de ses correspondances portant sur Vitry-sur-Seine. À l'inverse, la Ville ne les informe jamais de ses correspondances avec le Département. Pour lui, il est donc trop aisé d'en appeler à la responsabilité des Conseillers départementaux que la majorité ne soutient pas bien qu'ils aient été choisis par les Vitriots dans le cadre du suffrage universel.

Monsieur le MAIRE précise qu'un seul Conseiller départemental l'a rencontré dans l'objectif de collaborer en faveur de la Ville. Faute d'être demandée, l'information n'est donc pas fournie.

Monsieur le MAIRE explique que le budget primitif 2024 doit faire l'objet de votes distincts par chapitres. Afin de gagner du temps, il propose au Conseil municipal de procéder à des votes sur des ensembles de chapitres.

Budget principal – Section d'investissement (44 241 095 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Section d'investissement en dépenses

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 20, 204, 21, 23, 26, 27, 45, 041, 10, 16 (hors compte 165), (dépenses) :

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Section d'investissement en recettes

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 23, 45, 041, 13, 10, 16 (hors compte 165), 16 (compte 165), 024, 021, 040 (recettes)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Budget principal – Section de fonctionnement (202 630 749 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Section de fonctionnement en dépenses

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 68, 023, 042 (dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Section de fonctionnement en recettes

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

21 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 013, 70, 73, 731, 74, 75, 77, 78 (recettes)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;
21 contre (VR, VEM et VAV).

Budget primitif 2024 (246 871 844 euros en recettes et dépenses)

Le budget primitif 2024 est adopté à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;
21 contre (VR, VEM et VAV).

Budget annexe du centre médico-psychopédagogique – Section de fonctionnement (3 846 479 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre médico-psychopédagogique – Section d'investissement (10 000 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre médico-psychopédagogique (3 856 479 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la restauration municipale – Section de fonctionnement (8 252 810 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

45 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
7 abstentions (VEM).

Budget annexe de la restauration municipale – Section d'investissement (37 500 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global de la restauration municipale (8 290 310 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

45 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
7 abstentions (VEM).

Budget annexe du centre municipal de santé – Section de fonctionnement (4 941 481 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre municipal de santé – Section d'investissement (175 000 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre municipal de santé (5 116 481 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du cinéma municipal – Section de fonctionnement (1 077 763 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM et Mme Kabbouri) ;
5 contre (VAV).

Budget annexe du cinéma municipal – Section d'investissement (41 310 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM et Mme Kabbouri) ;
5 contre (VAV).

Budget annexe global du cinéma municipal (1 119 073 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM et Mme Kabbouri) ;
5 contre (VAV).

Le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ayant été voté, **Monsieur le MAIRE** poursuit l'étude de l'ordre du jour.

5- Fixation des taux de la fiscalité directe locale : taxes foncières bâtie et non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Monsieur le MAIRE rappelle qu'aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue pour l'année 2024 et procède au vote de la délibération.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6- Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

En l'absence de remarque sur la délibération, **Monsieur le MAIRE** propose de procéder au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

2- Révision du règlement municipal au logement social

Monsieur LADIRE explique que la note transmise porte sur le nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement social à Vitry-sur-Seine. Il fait savoir que le nombre exact de demandeurs de logements demande à être précisé, mais est relativement élevé et sera transmis aux Conseillers municipaux dès que possible.

Il regrette un désengagement de l'État quant à un logement social abordable, durable et qualitatif alors que l'orientation politique de la municipalité est d'atteindre 40 % de logement social. Pour ce faire, la Ville souhaite apporter son soutien aux bailleurs afin d'accompagner le développement du logement social sur la Commune. En complément des aides de l'Etat, la Ville leur accordait une participation sur la surcharge foncière. Or, depuis 2022, l'Etat a supprimé sa participation à la surcharge foncière pour la remplacer par une aide financière forfaitaire. *In fine*, la participation financière étatique est moins importante que par le passé pour les opérations réalisées sur des communes comptant plus de 30 % de logements locatifs sociaux.

Par conséquent, la Ville souhaite proposer un nouveau règlement financier permettant de conforter les aides au développement du logement social à destination des bailleurs. Ce nouvel outil vise à développer le logement social dans l'ensemble de la Commune et dans des secteurs où le foncier est rare et cher. Il signale à Monsieur AFFLATET que des opérations d'acquisition et amélioration de toutes tailles pourront ainsi être menées, notamment dans les secteurs diffus. En effet, l'équilibre de financement de petits programmes est plus difficile à atteindre. Par ailleurs, l'outil vise à faciliter le conventionnement de locatif social.

En conclusion, le nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement social permettra :

- De soutenir la construction de logements locatifs sociaux sur la Ville ;
- Aux bailleurs de ne pas recourir au PLS (Prêt Locatif Social) pour équilibrer leurs opérations ;
- De développer le conventionnement du logement locatif classique en logement locatif social dans le tissu urbain grâce auquel des opérations d'acquisition et amélioration pourront être réalisées.

S'agissant des nouvelles réglementations énergétiques et environnementales, **Monsieur LADIRE**

précise que la charte prévoit des paliers pour tenir compte des contraintes financières actuelles. En effet, des contraintes trop importantes et trop rapides pourraient s'avérer contreproductives quant à la production de logements sociaux.

Pour **Monsieur TMIMI**, la délibération oppose à nouveau ville existante et ville nouvelle. Des aides financières sont apportées pour les nouvelles constructions de logements sociaux. Des aides financières visant à réhabiliter le patrimoine existant auraient pu être imaginées.

Par ailleurs, il se demande si des bailleurs tels que 3F ou CDC Habitat ont réellement besoin d'une aide pour réaliser des opérations à Vitry-sur-Seine. D'autres bailleurs lui semblent en avoir davantage besoin. Il ne doute pas que la délibération parte d'un bon sentiment, le logement social devant être développé à Vitry-sur-Seine et dans le Val-de-Marne, mais se dit toutefois perplexe.

Monsieur le MAIRE précise que le nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement social ne prévoit pas exclusivement des aides pour les nouvelles constructions. Une aide est également prévue pour l'acquisition et l'amélioration de l'existant afin de permettre de « faire de la ville sur la ville » dans le diffus.

En réponse à la remarque de Monsieur TMIMI, il indique qu'un travail est mené avec les bailleurs historiques de la Ville. Il n'est pas prévu d'accueillir les gros bailleurs de la région parisienne, ces derniers proposant des loyers trop importants pour les Vitriots.

S'appuyant sur les chiffres fournis par la CAF, **Madame DEXAVARY** rappelle que 2 000 logements sont vacants à Vitry-sur-Seine.

Monsieur le MAIRE rétorque qu'il s'agit d'une estimation.

Pour **Madame DEXAVARY**, l'alternative proposée pour faire face au désengagement de l'État manque d'ambition et d'exigence. Le secteur du bâtiment émet environ 10 % des gaz à effet de serre et est à l'origine d'importants impacts environnementaux, dans le neuf comme l'ancien et dans la construction comme la rénovation. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre durant le cycle de vie d'un bâtiment et apporter du confort à ses habitants, l'objectif municipal devrait donc porter sur la construction de logements plus responsables, sobres, à faible empreinte carbone, avec des équipements performants et produisant des énergies renouvelables.

Sur le caractère abordable des logements, elle suggère de conditionner les aides à un plafonnement des charges des locataires. Sur le caractère durable et qualitatif, elle est d'avis que les aides devraient être conditionnées à l'utilisation d'écomatériaux pour une prise en compte globale de l'environnement. En effet, les modes de production de matériaux biodégradables et recyclables issus de ressources renouvelables et locales créatrices d'emplois sont peu coûteux en énergie. Par ailleurs, ils permettraient la production de bâtiments très économes en énergie.

Au nom du groupe VEM, Madame DEXAVARY demande que le logement social voulu par la majorité contribue à l'atténuation du changement climatique par une basse consommation d'énergie, une isolation thermique correcte, une utilisation de matériaux de qualité et la végétalisation des toitures et permettre ainsi une adaptation au réchauffement climatique en préservant la biodiversité, les espaces verts et de pleine terre.

Enfin, s'agissant de l'intégration des bâtiments dans leurs quartiers et la Ville, les questions sociales et l'implication des habitants devraient être prises en compte pour un projet écologique global et équilibré.

Selon **Monsieur AFFLATET**, des éclaircissements sont nécessaires, d'autant que Monsieur LADIRE a tenu des propos contraires à la note selon laquelle : « Cette aide est corrélée à un accompagnement dans le cadre d'une garantie communale aux emprunts permettant de financer les opérations et de développer du contingent communal. Elle concerne la production nouvelle de logement social et les projets en acquisition-amélioration ». Les grandes opérations ne sont donc pas exclues, bien que la note précise : « Un effort supplémentaire est donc porté sur les petites opérations de logements locatifs sociales, souvent plus difficiles à équilibrer financièrement par les bailleurs sociaux ».

Par conséquent, le groupe VAV demande si :

- La réservation relative à cette nouvelle aide s'additionnera au quota de logements réservé à la Ville lorsqu'elle garantit un emprunt ;
- La subvention s'appliquera sur le terrain ou sur le bâti ;

- Il existe un plafond par opération ;
- Un budget total a été établi ;
- Il s'agit d'un dispositif expérimental ou pérenne.

S'agissant du contenu du nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement social, **Madame LORAND** propose de :

- préciser que l'aide porte sur les logements locatifs sociaux en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) au nouveau règlement. En effet, contrairement aux affirmations de Gabriel ATTAL, les logements PLAI, PLS et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) diffèrent ;
- préciser le concept « d'amélioration » utilisé dans le nouveau règlement.

En réponse à la question de Monsieur AFFLATET sur le budget total du dispositif, **Monsieur le MAIRE** explique qu'aucune limite en nombre d'opérations ou dans le temps n'a été établie. Néanmoins, le budget annuel correspondant est évalué entre 150 à 250 000 euros.

Concernant les conditions écologiques, il n'est pas proposé de les travailler au sein du règlement, mais plutôt de les intégrer dans la charte des bailleurs. Des critères de cet ordre existent déjà et pourraient être renforcés. Les bailleurs sociaux sont désormais contraints de respecter les nouvelles réglementations (RE 2020). Or, le prix des matériaux de construction s'en trouve augmenté, diminuant les capacités des bailleurs à réaliser de bons logements avec les moyens qui sont les leurs. Il craint que faute de financements public, il ne soit pas possible de construire des logements écologiques.

Il rejoint donc Madame DEXAVARY sur l'objectif d'atteindre, voire dépasser la RE 2020. Pour exemple, dans l'OIN, l'EPA ORSA demande le respect de la RE 2020 et des matériaux biosourcés de grade 2 ou 3. Pour autant, en raison de problématiques économiques, des questions se posent sur la pertinence de conserver ce niveau d'exigence. Il regrette que l'économie entrave le besoin d'aller vers davantage d'écologie.

Il fait remarquer à Madame LORAND qu'inscrire « PLAI » dans le règlement exclurait tout autre type de logement social. Or, un même immeuble compte rarement uniquement des logements en PLAI. Pour information, les financements de l'État imposent généralement un maximum de 25 % de logements en PLAI, bien que des négociations soient possibles pour augmenter légèrement cette part.

Sur la notion d'amélioration, il ne s'agira évidemment pas de changer la robinetterie, les opérations visées étant d'envergure. Il ajoute que l'adoption du nouveau règlement pourrait permettre à la Ville d'aider à la rénovation des pavillons du Moulin Vert, par exemple.

Il ajoute que le règlement proposé contient une innovation très importante. Jusqu'à présent, les logements attribués en contrepartie de financements communaux étaient réservés pour un maximum de 20 ans. Désormais, la Ville sera réservataire de ces logements *ad vitam aeternam*.

En complément de l'intervention de Madame LORAND, **Monsieur TMIMI** rappelle qu'il existe un déficit de logements en PLAI. Il propose donc, lorsqu'un organisme acquiert un bien avec une contribution de la Ville, qu'un fléchage vers un conventionnement PLAI soit prévu.

Monsieur LADIRE confirme que cela est déjà le cas. Outre l'équilibre financier des opérations, il convient de s'interroger sur la mixité sociale si l'aide était limitée à du logement en PLAI. Il fait savoir que des locataires occupant actuellement des logements PLUS sont en attente de logements plus grands. Il demande à Madame LORAND si ces Vitriots doivent être aiguillés vers d'autres communes afin de répondre à leurs besoins. Pour mémoire, le revenu de référence pour accéder à un logement PLUS reste faible. La majorité aura toujours une exigence en matière de construction de logements PLAI, mais se doit de proposer un maillage nuancé au regard de la réalité des Vitriots ayant besoin d'un logement social.

Monsieur AFFLATET s'étonne de certains propos tenus. De son point de vue, la mixité est fondamentale et il se réjouit que la loi impose aux nouvelles constructions de prévoir des logements de différentes catégories.

À titre d'information, **Madame LORAND** fait savoir qu'un couple d'instituteurs exerçant en région parisienne n'est pas éligible à un logement PLUS, le loyer ne devant pas dépasser 30 % des revenus mensuels. Elle appartient à une formation politique défendant un statut unique du logement social : la diversité sociale se retrouve dans un logement social de qualité et qui ne fragmente pas la société à l'envie en fonction du niveau de difficulté rencontrée. Un travail pourrait donc être mené à Vitry-sur-

Seine pour prioriser les logements en PLAI, tant quantitativement que qualitativement. Elle regrette que cela ne soit pas le cas. À défaut d'intégration des amendements qu'elle a proposés, elle s'abstiendra sur la délibération.

Monsieur le MAIRE n'est pas opposé au fond du propos de Madame LORAND. Néanmoins, il convient de répondre aux besoins des Vitriots et force est de constater que 20 % de ces derniers ne relèvent pas des logements en PLAI. S'agissant des logements PLUS, outre la règle des 30 %, l'accès est conditionné à un plafond de ressources annuelles. Par conséquent, l'accès à ce type de logement est parfois plus difficile.

Sur la question de l'acquisition/amélioration, **Monsieur LADIRE** ajoute que le nouveau règlement permettra de conventionner des logements anciens.

Madame LORAND a compris la démarche. Pour autant, sur les critères urbains et écologiques, il conviendra que le règlement précise ce que la Ville entend par « amélioration ». De son point de vue, en l'état, le terme est opposable.

Concernant la mixité, **Monsieur le MAIRE** précise à Monsieur AFFLATET que la configuration du logement ne fait pas tout. Pour lui, l'absence de mixité dans les quartiers de la Ville est plutôt liée à l'existence du surloyer. Les classes moyennes sont ainsi obligées de quitter le logement social en raison de surloyers parfois très conséquents. La majorité déplore ce phénomène qui ghettoïse les quartiers de la Ville alors que la mixité devrait s'organiser à l'intérieur du logement social, ce qui fut longtemps le cas lorsqu'un statut unique était encore en vigueur.

Madame LORAND explique que la diversité dans le logement social est la raison pour laquelle elle défend un statut unique du logement social.

Suite à la proposition de Monsieur le MAIRE d'en débattre ultérieurement, **Monsieur AFFLATET** rétorque que la décision doit être prise en séance. Si des débats devaient avoir lieu hors Conseil municipal, une commission aurait pu être créée pour ce faire.

Les budgets indiqués dans la note n'étant, de son point de vue, pas très conséquents, il aurait pu être envisagé de les réserver à l'amélioration de logements existants ou à l'achat de bâtiments pour en faire des logements sociaux. Néanmoins, la formulation utilisée n'est pas verrouillée et Valophis, par exemple, pourrait prétendre. Il entend toutefois que cette formulation puisse notamment permettre une opération sur Le Moulin vert.

Monsieur le MAIRE confirme que le règlement vise à aider ce type d'opération. Il n'est cependant pas juriste. Il précise à toutes fins utiles que la note de synthèse présentée au Conseil municipal n'est pas à la délibération qui est bien plus précise et à laquelle il convient de se reporter.

Monsieur TMIMI répète que le groupe VR aurait souhaité que l'aide financière de la Ville aille prioritairement aux 80 % de ménages vitriots éligibles aux logements en PLAI. Par conséquent, le groupe VR s'abstiendra.

Monsieur le MAIRE précise que l'aide bénéficiera à 100 % des demandeurs vitriots, qu'ils soient éligibles au PLAI ou à un autre type de logement.

En l'absence de remarque supplémentaire, il procède au vote.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
30 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
19 abstentions (VR, VEM et VAV)

3– Approbation de la convention pluriannuelle à signer avec le CLLAJ

Monsieur le MAIRE explique que le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) est un dispositif permettant d'accompagner les jeunes en matière de logement (démarches de recherche, démarches administratives, etc.) grâce à 3 conseillers disponibles au sein de la Mission locale. Sur les 735 jeunes vitriots accueillis, 311 ont pu accéder à un logement et 117 ont été reconnus prioritaires pour l'accès à un logement. Enfin, pour accompagner l'augmentation de salaire des agents, il est proposé d'ajuster le montant de la convention à 30 000 euros.

Monsieur AFFLATET a noté que 735 jeunes ont été accompagnés sur 3 ans, soit 1 personne par jour. Il qualifie donc l'action de dérisoire. Le personnel dédié est par conséquent trop nombreux ou mal organisé. Bien qu'il ne soit pas opposé au principe de l'action, il s'interroge sur son rendement.

Madame AMIMEUR indique que 2 jours par semaine sont dédiés à l'action.

Monsieur AFFLATET répond avoir considéré 250 jours de travail par an dans son calcul.

Monsieur le MAIRE insiste : des permanences sont organisées seulement 2 jours par semaine. Il a néanmoins pris bonne note de la remarque de Monsieur AFFLATET sous-entendant que le dispositif coûte trop cher.

Pour **Madame AMIMEUR**, il est important de remarquer que près de 50 % des jeunes suivis ont pu accéder à un logement.

Madame DEXAVARY demande des précisions sur le suivi des jeunes n'ayant pas accédé à un logement.

Monsieur le MAIRE explique que certains jeunes ne disposent pas forcément des ressources nécessaires pour accéder à un logement. Le dispositif étant porté par la Mission locale, ils bénéficient ainsi d'autres accompagnements.

En l'absence de remarque ou question supplémentaire, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

9- Dénomination de deux jardins dans le secteur Descartes de la ZAC Gare Ardoines issues de la concertation citoyenne.

Suite à la consultation des habitants, **Monsieur le MAIRE** propose de retenir les dénominations Hortense Machu et Alix Payen qui concerneront respectivement les jardins A et B.

Madame JEANNE souhaite exprimer la fierté du groupe CRC quant aux dénominations retenues. Il s'agit de la continuité du travail de féminisation d'espaces publics vers un rééquilibrage. Le choix de noms de militantes communardes est également une opportunité de faire vivre la mémoire, rappelant que ces femmes se sont battues pour un monde meilleur au péril de leur vie. Accusée d'avoir incendié les Tuileries, Hortense Machu sera condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Alix Payen réussira à fuir Paris, mais mourra de la suite de ses blessures le lendemain de la semaine sanglante.

Rappelant qu'un hommage a récemment été rendu à Missak MANOUCHIAN, **Monsieur TMIMI** saisit l'occasion pour demander qu'une dénomination rende également hommage à Georges CLOAREC, Vitriot qui était membre du groupe MANOUCHIAN-BOCZOV-RAYMAN.

Monsieur le MAIRE prend note de la demande et propose de procéder au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

SOLIDARITÉS

11- Convention pluriannuelle de partenariat avec l'unité locale de la Croix Rouge Français

Bien que des échanges aient eu lieu sur la délibération en commission, **Monsieur le MAIRE** s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame DEXAVARY confirme avoir obtenu des réponses, mais demande une clarification. En effet, la délibération indique trois missions, dont un volet social qui n'apparaît pas dans la convention annexée.

Madame GUENINE détaille les trois missions prévues dans la convention :

- Action sociale (distributions alimentaires, gestion d'un vestiaire) ;
- Couverture sanitaire (premiers secours) de 4 manifestations organisées par la ville chaque année ;

- Hébergement d'urgence des Vitriots en cas de sinistre ou de catastrophe.

Pour **Monsieur le MAIRE**, il doit s'agir d'une erreur de version de document. Il précise qu'il s'agit d'une convention avec l'antenne locale de la Croix Rouge Française.

Si l'élément n'est pas de nature à changer le vote de Madame DEXAVARY, il propose de fournir la version définitive à l'issue du Conseil municipal.

Madame DEXAVARY confirme l'absence d'influence sur son vote. Néanmoins, d'après la réponse obtenue, elle a compris que les missions seraient conditionnées aux nouveaux locaux permettant de les mener à bien. Elle insiste néanmoins sur le fait que le volet social n'apparaît pas dans la convention fournie en annexe.

Monsieur le MAIRE propose d'échanger sur le sujet par la suite. L'information sera fournie.

En l'absence de remarque supplémentaire, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

17– Accueil des apprentis au sein de la collectivité pour l'année 2024

La délibération ayant été qualifiée d'importante à l'issue de la réunion des présidents de groupe, **Monsieur LECOMTE** se tient à la disposition des conseillers municipaux pour présenter la délibération en séance s'ils souhaitent des compléments d'information.

En l'absence de question ou remarque, **Monsieur le MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE propose de poursuivre par l'étude des deux vœux soumis au Conseil municipal.

VŒUX

18– L'Éducation de nos enfants n'est pas une variable d'ajustement

Madame OUGIER fait savoir que les sollicitations exprimant l'inquiétude des parents d'élèves des écoles de Vitry-sur-Seine sont nombreuses quant à l'absence de remplaçants pour pallier les absences des professeurs des écoles, qu'elles soient de courte ou longue durée. Pour exemple, 1 remplaçant est actuellement partagé entre 2 écoles pour des absences liées à des congés de maternité.

La situation est par conséquent insupportable pour les enfants, les équipes enseignantes et les familles qui sont inquiètes quant à la réussite de leurs enfants. Les Inspecteurs font état d'un manque de remplaçants et la situation n'est malheureusement pas limitée à Vitry-sur-Seine. Des postes doivent donc être créés au sein de l'Éducation nationale afin de donner des perspectives aux enseignants et aux familles.

Une difficulté importante est également remontée de la part de familles dont les enfants sont en situation de handicap et ne bénéficient pas d'AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap). Les AESH revendiquent de longue date un véritable statut incluant notamment un temps plein afin de pouvoir vivre dignement.

Aussi, elle propose au Conseil municipal de voter un vœu qu'elle considère être un appel à l'aide.

Madame LORAND fait savoir que le groupe VR est en accord avec le vœu. Elle propose toutefois un amendement à savoir ajouter une quatrième demande pour exiger le retrait de la réforme dite « choc des savoirs ».

Sur les heures non remplacées, **Monsieur MONTAVA** croit savoir que le Gouvernement a prévu une mesure nommée « Pacte enseignant » visant à abonder en heures supplémentaires afin que des enseignants prennent en charge d'autres classes. Pour lui, la réponse du Gouvernement n'est pas adaptée puisqu'il s'agit de conditionner les rémunérations des enseignants.

Il s'interroge également quant à l'appel à des créations de postes d'enseignants, faute de candidats souhaitant occuper ces postes. Pour autant, il est favorable à ces créations.

Il propose d'ajouter un considérant portant sur l'obsession « sécuritaire et discriminatoire » du Gouvernement qui, de son point de vue, éviter de parler des sujets importants, notamment en matière d'éducation.

Enfin, il se dit choqué de l'absence de mention de l'adjectif « public » dans la phrase « réaffirme son attachement à un enseignement laïc, gratuit et de qualité pour toutes et tous ». Pour lui, ce qualificatif est absolument essentiel.

Monsieur AFFLATET fait savoir que le groupe VAV avait proposé les modifications suivantes :

- Substituer le terme « endémique » par « faute de postulants aux postes d'enseignants » dans la phrase « *Considérant le déficit en recrutement endémique dans l'Éducation nationale [...]* » ;
- Lever l'ambiguïté sur le terme « inclusive » dans la phrase « *Considérant l'échec de l'école inclusive [...]* » ;
- Ajouter « par ailleurs insuffisamment rémunéré » à la suite de « *Considérant l'échec de l'école inclusive à cause de l'absence de moyens pour recruter le personnel nécessaire* » ;
- Supprimer « *se traduisent, en général, par des mi-temps imposés les enfermant dans la précarité avec un salaire inférieur au seuil de pauvreté* ». En effet, il n'est pas certain que l'Éducation nationale impose à ses agents de travailler à mi-temps ou en temps partagé ;
- Changer « *demande au Gouvernement d'enfin mettre les moyens nécessaires* » par « *demande au Gouvernement de mettre enfin les moyens nécessaires* ».

Le cas échéant, le groupe VAV votera le vœu proposé.

S'agissant du terme « endémique », **Madame OUGIER** fait remarquer que le vœu précise bien que les postes ne sont pas pourvus, donc qu'aucun postulant ne s'est fait connaître. Il s'agit de qualifier une problématique systémique.

Pour **Monsieur le MAIRE**, conserver le terme « endémique » ne change pas l'esprit du vœu formulé.

Sur les mi-temps imposés, **Madame OUGIER** explique que les AESH réclament des postes à plein temps.

Monsieur AFFLATET fait remarquer que cela n'est pas précisé.

Monsieur le MAIRE confirme qu'il s'agit de soutenir la demande des AESH. Les remarques du groupe VAV sont prises en compte.

Sur deuxième Considérant, **Monsieur TMIMI** propose d'ajouter « et le choix du Gouvernement de ponctionner largement dans le vivier des enseignants remplaçants pour la mise en place du dédoublement des classes et pour le financement des Cités éducatives ». En effet, le Gouvernement explique manquer de moyens pour l'Éducation nationale tout en trouvant des moyens pour financer les Cités éducatives. Or, ces dernières sont une manière de « casser » l'école publique et l'Éducation nationale à laquelle il ne doute pas que la Ville est attachée. Pour lui, l'éducation ne peut pas être fonction de la richesse des territoires.

En réponse à une question de Madame LORAND, **Monsieur le MAIRE** indique que la majorité municipale n'a pas encore débattu du sujet des Cités éducatives. Il convient que le sujet fait débat au sein de l'ensemble des groupes politiques nationaux.

Interventions simultanées hors micro.

Monsieur TMIMI explique que sa proposition est sans malice et vise à mettre en avant que des moyens étatiques existent. Il s'agit d'exprimer que le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine ne partage pas les choix politiques gouvernementaux.

Pour **Madame OUGIER**, l'urgence porte sur les remplacements d'enseignants absents et la situation des AESH.

Monsieur le MAIRE propose à Monsieur TMIMI une formulation générique indiquant que les choix gouvernementaux en matière de Cité éducative et d'utilisation des remplaçants pour les dédoublements

de classes ne sont pas partagés par la Ville.

Sur la phrase « *Considérant que malgré la volonté municipale de [...]* », **Monsieur MONTAVA** rappelle que plusieurs vœux ont par le passé été retoqués pour avoir fait mention de la politique de la municipalité.

Monsieur le MAIRE répond que le rejet portait uniquement sur les demandes, non sur les Considérants.

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur le MAIRE** propose de procéder au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications apportées en séance.

19– Stop au génocide à Gaza, libération de Marwan Barghouti

Pour **Madame LORAND**, l'Humanité assiste en direct et en conscience au génocide des Gazaouis, mais également à l'inaction de la communauté internationale. Pourtant, l'arrêt de la fourniture d'armes aux régimes d'apartheid et des sanctions économiques permettraient d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et de lever un blocus qui affame la population.

Elle poursuit en donnant lecture des demandes exprimées dans le vœu comprenant les propositions d'amendement transmises en amont et durant le Conseil municipal :

« *Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine invite le Gouvernement :*

- *à exiger un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture d'un corridor humanitaire permettant l'acheminement massif et urgent de nourriture et médicaments ;*
- *à saisir la Cour pénale internationale et à déférer au Procureur de celle-ci la situation qui a cours à Gaza ;*
- *à inclure dans ce renvoi une demande de qualification des crimes commis à Gaza de crimes de génocide ;*
- *à inclure dans ce renvoi une demande de saisine de la Chambre préliminaire aux fins que soient délivrés des mandats d'arrêt à l'encontre de Benjamin NETANYAHOU, Bezael SMOTRICH et Itamar BEN-GVIR et de toute autre personne impliquée ;*
- *à interrompre la livraison de toute arme à Israël ;*
- *à arrêter toute coopération économique et militaire avec Israël ;*
- *à prendre des sanctions économiques contre Israël pour que cesse l'apocalypse qui s'abat sur le peuple gazaoui et qu'un terme soit mis à la colonisation de la Cisjordanie ;*
- *à faire pression pour la libération de Marwan BARGHOUTI, le Mandela palestinien, citoyen d'honneur de la ville de Vitry-sur-Seine depuis 2009, capable de rassembler les Palestiniens autour d'une solution négociée, et de tous les autres prisonniers palestiniens ;*
- *à initier une conférence internationale pour dessiner le chemin de la paix reposant sur les bases de la résolution n° 242 de l'ONU avec la reconnaissance de deux peuples égaux en droits ».*

Par ailleurs, elle a noté une faute d'orthographe dans le dernier considérant et appelle évidemment à sa correction.

Monsieur BENBEKTA propose d'ajouter l'adjectif « permanent » à la demande « *exiger un cessez-le-feu immédiat* ». En effet, la pérennité d'un cessez-le-feu est au cœur des discussions actuelles à l'ONU (Organisation des Nations Unies). Pour rappel, les Etats-Unis proposaient que le cessez-le-feu prenne fin après la fête de l'Aïd.

S'agissant de l'acheminement de nourriture et médicaments, il propose également d'ajouter « sans condition ». En effet, les propositions des Etats-Unis en matière de cessez-le-feu et d'aide humanitaire sont soumises à nombre de conditions.

Par ailleurs, il s'interroge sur la pertinence juridique du terme « crime de génocide ». Bien qu'il s'agisse d'un génocide, il se demande si le terme adéquat ne serait pas « crime contre l'Humanité ».

Enfin, sur la saisine de la Chambre préliminaire, il propose d'y inclure tout soldat franco-israélien qui serait auteur de crime de guerre.

Monsieur le MAIRE s'interroge sur le fait de viser particulièrement les soldats franco-israéliens. L'objet

de la demande étant d'inviter le Gouvernement à saisir la Cour pénale internationale, il est plutôt d'avis d'indiquer « tout soldat s'étant rendu coupable de crime de guerre ».

Pour **Madame LORAND**, la formulation « toute personne impliquée » permet d'inclure les soldats coupables de crime de guerre. Elle n'est toutefois pas opposée à cet ajout et en prend acte.

En réponse à la question de Monsieur BENBEKTA, **Monsieur le MAIRE** confirme l'existence juridique du crime de génocide.

Sur ce point, **Madame LORAND** ajoute que le rapporteur spécial des Nations Unies est allé plus loin que la Cour pénale internationale qui nécessite l'unanimité de ses juges pour qualifier un crime. Faute d'une voix en faveur de la qualification de génocide, la Cour pénale internationale a reconnu un « risque de génocide » en janvier 2024. En mars 2024, le rapporteur spécial des Nations Unies a fait savoir qu'il existait « *des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël a commis un génocide est atteint* ».

Monsieur BOUVIER rejoint les propositions formulées dans le vœu du groupe VR.

Par ailleurs, il est d'avis que le rôle de l'ONU devrait être mis en avant dans les exigences du vœu. Comme l'évoquait Monsieur BENBEKTA, un consensus vis-à-vis d'un cessez-le-feu a été obtenu, bien qu'il soit fragile. L'importance du rôle de l'ONU se devrait donc d'être soulignée.

Monsieur le MAIRE fait remarquer que la majeure partie des Considérants du vœu portent sur des résolutions de l'ONU.

Madame LORAND rappelle le dernier amendement inscrit au vœu et indiqué en séance : « *initier une conférence internationale pour dessiner le chemin de la paix reposant sur les bases de la résolution n° 242 de l'ONU avec la reconnaissance de deux peuples égaux en droits* ».

Monsieur BOUVIER estime que cet amendement répond à sa demande.

Madame BAHRI explique que le crime de génocide est bel et bien codifié dans le droit international. Un ajout pourrait toutefois porter sur la reconnaissance de ce génocide et des crimes de guerre.

Sur la colonisation, il peut être considéré que Gaza a également été colonisé avant la guerre. Elle propose d'ajouter « aux violences perpétrées envers des mineurs et aux arrestations arbitraires en Cisjordanie » à la fin de la phrase « *à prendre des sanctions économiques contre Israël pour que cesse l'apocalypse qui s'abat sur le peuple gazaoui et qu'un terme soit mis à la colonisation de la Cisjordanie* ». En effet, la situation s'aggrave en Cisjordanie.

Bien que le Conseil municipal compte de nombreux militants en faveur de la Palestine, **Monsieur le MAIRE** appelle à ne pas trop alourdir le vœu outre mesure.

Monsieur TMIMI souscrit à la proposition de Monsieur BENBEKTA s'agissant de la question des Franco-Israéliens engagés dans le conflit. Pour mémoire, le 21 mars 2024, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a publié un communiqué précisant que les soldats franco-israéliens pourraient être poursuivis pour crimes de guerre. De son point de vue, le terme « franco-israéliens » est donc extrêmement important.

Monsieur AFFLATET indique que le groupe VAV ne prendra pas part au vote bien qu'il se désole d'une situation dont les deux belligérants sont responsables.

Néanmoins, il s'étonne que le vœu ne fasse pas mention des otages israéliens alors qu'il appelle à « *faire pression pour la libération de Marwan BARGHOUTI [...] et de tous les autres prisonniers palestiniens* ».

Madame STEFEL demande si l'ajout d'une demande de libération des otages israéliens serait de nature à obtenir un vote favorable du groupe VAV.

Monsieur AFFLATET répond par l'affirmative.

Monsieur le MAIRE invite Madame LORAND à formuler des propositions synthétiques tenant compte des modifications demandées.

Madame LORAND propose les formulations suivantes :

« Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine invite le Gouvernement :

- à exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent, et l'ouverture d'un corridor humanitaire permettant l'acheminement massif et urgent de nourriture et médicaments sans condition ;
- à saisir la Cour pénale internationale et à déférer au Procureur de celle-ci la situation qui a cours à Gaza ;
- à inclure dans ce renvoi une demande de qualification des crimes commis à Gaza de crimes de génocide ;
- à inclure dans ce renvoi une demande de saisine de la Chambre préliminaire aux fins que soient délivrés des mandats d'arrêt à l'encontre de Benyamin NETANYAHOU, Bezalel SMOTRICH et Itamar BEN-GVIR, tout soldat impliqué dans des crimes de guerre, notamment les binationaux franco-israéliens, et toute autre personne impliquée ;
- à interrompre la livraison de toute arme à Israël ;
- à arrêter toute coopération économique et militaire avec Israël ;
- à prendre des sanctions économiques contre Israël pour que cesse l'apocalypse qui s'abat sur le peuple gazaoui et qu'un terme soit mis à la colonisation de la Cisjordanie et aux violences inhérentes ;
- à faire pression pour la libération de Marwan BARGHOUTI, le Mandela palestinien, citoyen d'honneur de la ville de Vitry-sur-Seine depuis 2009, capable de rassembler les Palestiniens autour d'une solution négociée, et de tous les autres prisonniers palestiniens ;
- à poursuivre ses efforts pour la libération des otages israéliens ;
- à initier une conférence internationale pour dessiner le chemin de la paix reposant sur les bases de la résolution n° 242 de l'ONU avec la reconnaissance de deux peuples égaux en droits ».

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur le MAIRE** propose de procéder au vote sur le vœu amendé tel qu'énoncé par Madame LORAND.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Applaudissements.

Avant le départ des Conseillers municipaux, **Monsieur le MAIRE** rappelle que les informations légales sont à leur disposition.

INFORMATIONS LÉGALES

INFO 1	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC 23131 du 26 octobre, DC23132 du 7 novembre, DC23133 du 8 novembre, DC 23134 à DC 23137 du 13 novembre, DC23139 à DC23144 du 11 décembre, DC23145 à DC23148 du 13 décembre 2023, liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	Tableau joint
--------	---	---------------

Monsieur le MAIRE appelle également les Conseillers municipaux à signer les documents relatifs au budget 2024 avant de partir.

En clôture de séance, il annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 15 mai 2024 et remercie les Conseillers municipaux de leur présence jusqu'à une heure tardive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 28 mars 2024 à 01 heure 30.

Le secrétaire
M. LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH

